

RAPPORT ANNUEL

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

TERRITOIRE
DE L'OUEST

SAINT-LEU - TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL - LE PORT - LA POSSESSION

2022



SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI	4
1)	Le périmètre	4
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service.....	5
4)	Les modalités d'exploitation.....	6
5)	Faits marquants de l'année 2022.....	9
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	10
1)	Les bacs roulants.....	10
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	13
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV).....	14
4)	Les composteurs domestiques.....	15
C.	LA COLLECTE.....	17
1)	Données de cadrage 2010-2022.....	17
2)	La collecte des déchets provenant des ménages	18
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	32
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	33
D.	LE TRAITEMENT	34
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	35
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS	39
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	50
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	50
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	50
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	52
4)	La lutte contre l'errance animale	54
H.	Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010 57	
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	59
A.	Dépenses d'investissement du service	59
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	62
C.	Modalités de financement	63
III.	PERSPECTIVES.....	71
IV.	ANNEXES	74
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	74
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	83
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	87
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE	88
	ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN).....	91
	ANNEXE 6 : DIFFERENCE DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR FLUX PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN).....	92
	ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMR + EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS + VERRE) DEPUIS 2010.....	93

ANNEXE 8 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN.....	94
ANNEXE 9 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN.....	95

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Cependant, dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement.

La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution. Le détail des coûts aidés par flux est présenté en annexe.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 du TCO. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par le TCO jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA. Le rapport annuel 2022 du syndicat Mixte ILEVA est également mis en annexe au présent rapport du TCO.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».

En 2022, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2022 représentent 210 771 habitants (source INSEE population municipale).

2) La compétence

La Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- le développement des actions de réduction et de tri des déchets ;
- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...) ;
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants... ;
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté.

Cette Direction exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des corbeilles urbaines et l'enlèvement des carcasses de voitures découpées, des motos et des engins/véhicules de plus de 3,5T PTAC en voie d'épavisation en lien avec les forces de l'ordre ainsi que la Brigade Intercommunale de l'Environnement..

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale.

La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat, revêtement inadapté, absent ou dégradé....) ;
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et de manière très exceptionnelle, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers.

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par trois prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et EOS.

De plus, le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

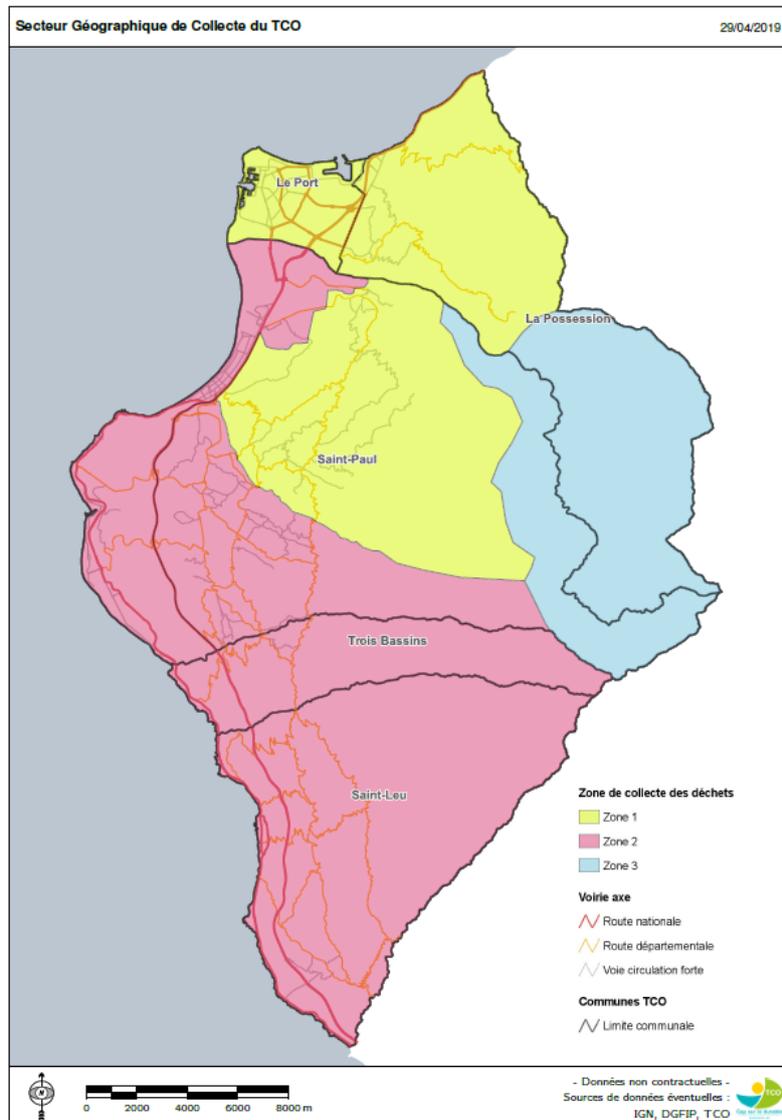
Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs) 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers en mélange	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été (décembre à avril) et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois
Verre	Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation

4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes à verre	Ensemble des communes du TCO	OTTO
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	FCI et LRVP

Les collectes des déchets ménagers et assimilés (hors Mafate) sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



La zone 3 correspondant au cirque de Mafate, est gérée de manière spécifique par le biais d'une convention de partenariat public/public entre le TCO et l'ONF.

Les marchés de collecte pour les déchets verts/encombrants de la zone 1 (nord du territoire) et les OMr, les Emballages Ménagers recyclables et le verre sur l'ensemble du territoire ont été relancés en 2020.

Les nouveaux marchés ont démarré le 1^{er} août 2020.

Les prestataires Nicollin OI et HCe ont été attributaires respectivement des nouveaux marchés de collecte des OMr/EMR/verre et des déchets verts/encombrants.

Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	EOS
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	EOS
Collecte du verre et nettoyage autour des bornes	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI pour la collecte Cycléa en sous-traitance pour le nettoyage autour des bornes

Par ailleurs, la gestion des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) est assurée par la SEM Cycléa depuis septembre 2018. Le vidage des caissons est effectué par l'entreprise Nicollin depuis mi-janvier 2018. CYCLEA s'est vu renouveler la gestion de la fourrière animale fin 2019 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en 2022.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2022, filiale de SUEZ. Suez (ou sa filiale EOS) était prestataire depuis 2012.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement assurée par NICOLLIN REUNION).

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée le 29 janvier 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA (transfert de sites et de gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes

de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1er janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte depuis le 1er janvier 2018. Le TCO a lancé des marchés de traitement des gravats et des déchets de plâtre issus des déchèteries en 2021 et les prestations ont débuté en janvier 2022.

5) Faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par les évènements suivants :

- Le passage de 2 dépressions tropicales (Batsiraï et Emnati) en février 2022. Ces phénomènes ont engendré 6 534 T de végétaux collectés sur 5 semaines (2,5 fois plus que le tonnage mensuel) et une mobilisation de moyens humains et matériels pendant 3 semaines afin d'opérer un retour à la normale concernant les quantités de déchets à collecter ;
- La stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets 2024-2026 a été validée en Conseil Communautaire en mars 2022. Celle-ci tient compte des obligations réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets avec le compostage individuel et l'apport volontaire notamment ;
- Une étude d'implantation de plus de 800 points d'apport volontaire de biodéchets et de 100 BAV pour le verre a été menée ;
- Le renouvellement des marchés de médiation, vidage et gestion des déchèteries, résorption des Dépôts Sauvages, collecte des Corbeille de Propreté Urbaine, stérilisation des animaux domestiques, des marchés de collecte (notification pour démarrage 2024) ...
- Dans le cadre de la Lutte Anti-Vectorielle, 29 opérations « vide fond de cour » ont été menées sur les communes de Saint Paul et Le Port. Une opération de renforcement des moyens de collecte des dépôts sauvages a également, été réalisée en fin d'année sur la commune de Saint Leu.
- La mise en place de la déchèterie éphémère de Bellemène et réouverture du trokali de la déchèterie de la Possession
- La Brigade Intercommunale Environnementale a été mise en place depuis le 15 avril 2022 (1 policier municipal et 10 ASVP). Elle a pour missions de faire respecter le calendrier de collecte, lutter contre les dépôts sauvages et les épaves. Ces missions concourent pleinement à la lutte anti-vectorielle. Les ASVP ont été assermentés fin octobre 2022. En 2022, 163 verbalisations ont été dressées concernant les dépôts sauvages.
- Le déploiement de la Redevance Spéciale s'est poursuivi pour les professionnels situés dans les zones d'activité.

- La finalisation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets par la Région
- L'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés de ILEVA
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre du centre animalier
- L'instauration d'une démarche de co-construction d'une stratégie de lutte contre l'errance animale avec l'ensemble des parties (institutions, vétérinaires, associations, citoyens...)
- La reprise en régie de l'instruction des demandes de stérilisation des animaux domestiques.

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- Entièrement bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- Entièrement vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, ...) :

- Entièrement gris (cuve et couvercle) pour les ordures ménagères et assimilées,
- Entièrement jaune (cuve et couvercle) pour les emballages recyclables.

Fin 2022, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO est constitué de **209 084 unités**, dont 112 225 bacs d'ordures ménagères (54%) et 96 859 bacs d'emballages recyclables (46%).

Les bacs des professionnels, au nombre de 14 341 unités, représentent 6.9% en nombre de bacs du parc total, mais 12.2 % en volume.

En 2022, le parc attribué (tout producteur confondu) a continué d'augmenter de +1,6 % en nombre de bacs et de + 2,7 % en volume.

Les livraisons de bacs ont légèrement diminué avec une moyenne de 1 205 bacs livrés mensuellement.

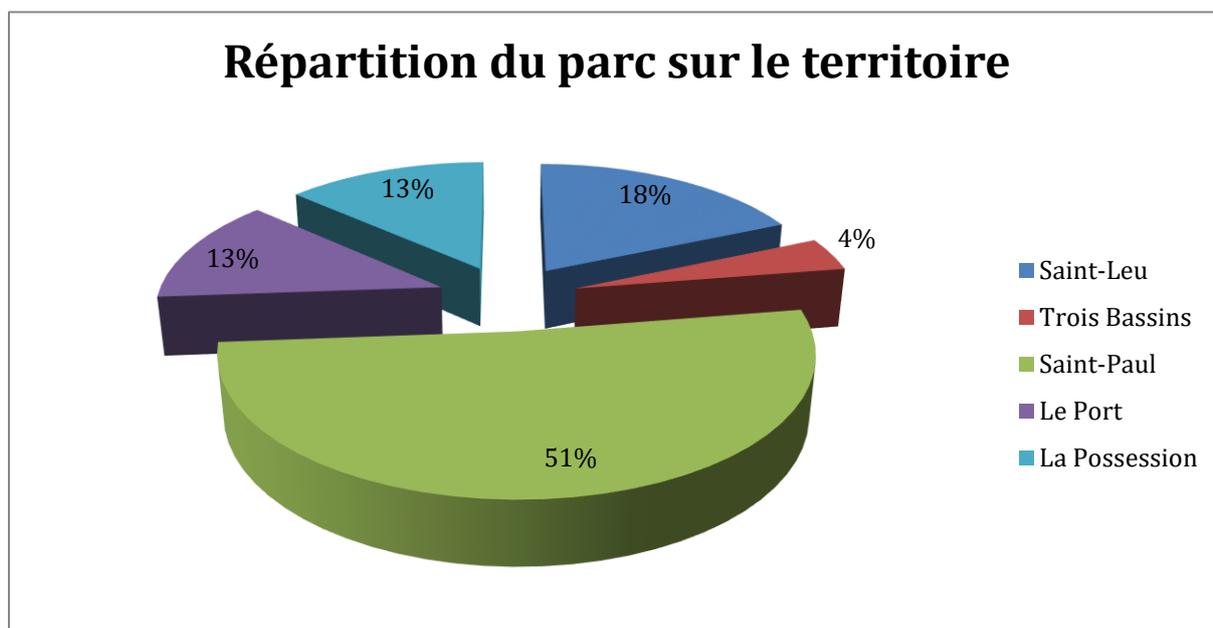
Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus livré sur l'année 2022.

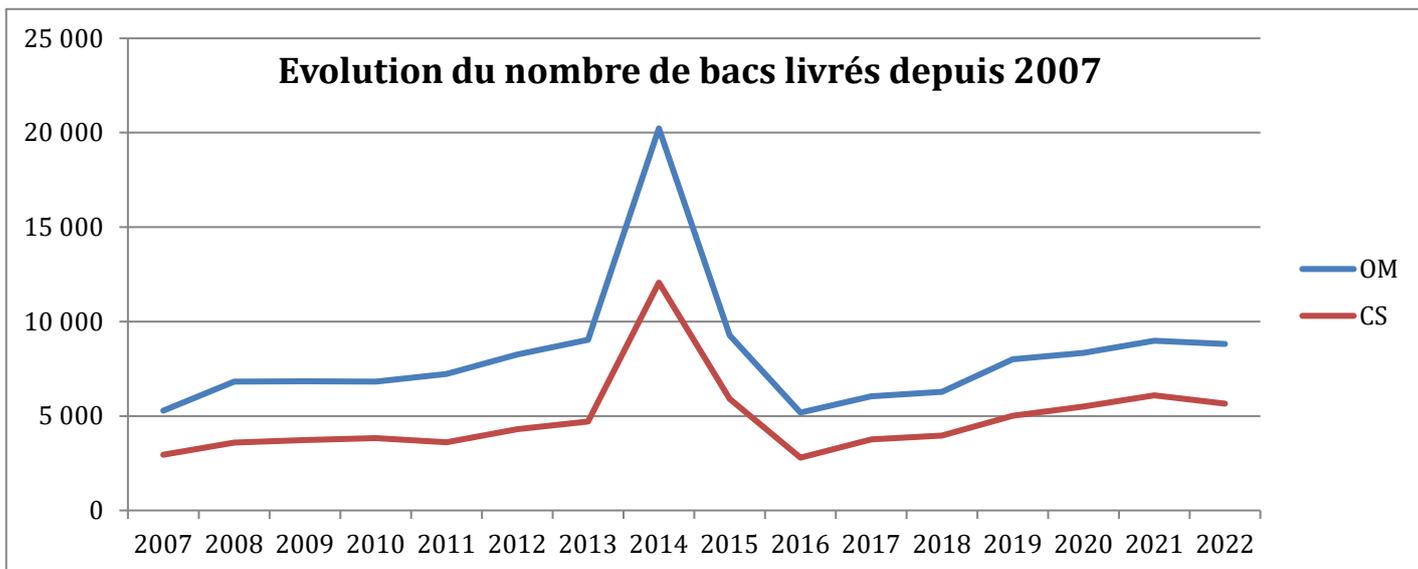
14 412 bacs roulants (nouvelles adresses ou remplacement complet du bac) ont été livrés sur le Territoire de la Côte Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 8 784 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (61 % des fournitures) ;
- ✓ 5 628 bacs pour la Collecte Sélective (39 % des fournitures).

Une baisse des dotations de 4,7% est observée entre 2021 et 2022.

Le graphique ci-après explicite la répartition en % du nombre de bacs tous flux confondus par commune membre.





Les difficultés d’acheminement des containers ont perduré au cours de l’année 2022 impactant les délais d’approvisionnement. Notre prestataire a maintenu la mise en place de solutions palliatives par des livraisons de bacs provisoires notamment. Malgré ces contraintes, le service a été maintenu tout au long de l’année.

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) représente 66% de l’ensemble des bacs livrés en 2022.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	Remplacement	Total
4 867	9 545	14 412
34%	66%	

Ce taux de casse résulte notamment du suivi terrain avec l’apposition systématique par les équipiers de collecte et les médiateurs d’un autocollant/rubalise sur les bacs nécessitant une réparation ou un remplacement, en invitant les usagers à contacter les services du TCO à cet effet.



Merci de faire une demande de maintenance de ce bac sur notre formulaire en ligne



N°Vert 0 800 605 605

www.tco.re

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE À LA RÉUNION



Les réparations des bacs roulants présentent une nette diminution de – 18% par rapport à l’année dernière (2 476 éléments réparés en 2022 contre 3 031 en 2021). La prestation de maintenance la plus effectuée est le remplacement du couvercle.

Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus réparé sur l’année 2022. 2 476 éléments ont été réparés sur le Territoire de la Côte Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 1 748 éléments pour les Ordures Ménagères résiduelles (71% des réparations) ;
- ✓ 728 éléments bacs pour la Collecte Sélective (29% des réparations).

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation de fournitures est assurée depuis le 08 avril 2021 par la société BEC (Bourbon Equipements Collectivités).

En 2022, 56 Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur Le TCO (nouvelles poses et remplacements). Le nombre de CPU installées est sensiblement le même que celui de 2021 (53 CPU). Le délai d’acheminement dû aux problématiques de transport maritime liées à la crise sanitaire (COVID 19) et l’évolution des coûts des matières premières due à la guerre en Ukraine (et COVID) ont impacté la capacité d’approvisionnement du stock.

2022	SAINT-PAUL	SAINT-LEU	TROIS BASSINS	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
CPU DOUBLE	14	4	3	0	0	21
CPU SIMPLE	14	0	0	21	0	35
TOTAL CPU	28	4	3	21	0	56
TOTAL Cuves	42	8	6	21	0	77

Pour rappel, une corbeille peut disposer d’une cuve simple (ordures résiduelles) ou de deux cuves (une pour les ordures résiduelles, une pour les emballages).

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

En 2016, le TCO a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes avait également impacté ces équipements. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

Les dégradations de ces équipements ont perduré. Elles ont occasionné la destruction de 12 bornes en 2019 et 9 bornes en 2020.

Au total, 17 bornes ont été retirées du parc (9 incendiées et 8 hors service) en 2020.

En 2020, 23 nouvelles bornes ont été installées. 17 d'entre elles sont en métal afin d'expérimenter ce type de contenants vis-à-vis des actes de vandalisme notamment. Malgré ces nouvelles acquisitions, le parc de BAV se stabilise en 2020.

En 2021, le TCO a installé 9 bornes neuves (8 acquises en 2021 et 1 en 2020). 5 bornes ont été retirées du parc (3 brûlées et 2 hors service).

Fin 2021, 460 BAV étaient présentes sur le territoire.

En 2022, 12 bornes dont 10 nouvelles ont été installées sur le territoire. 4 bornes ont été retirées (2 brûlées et 2 hors service).

Fin 2022, 468 BAV étaient présentes sur le TCO (+1,74%).

	Nombre de bornes		Delta (nb de bornes)	Ratio (Nbre d'habitants/borne)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2021	2022		2021	2022		
La Possession	57	59	2	579	559	-24 %	3 %
Le Port	64	64	0	533	515	-15 %	0 %
Saint-Paul	230	232	2	454	445	1 %	1 %
Trois-Bassins	29	29	0	246	242	46 %	0 %
Saint-Leu	80	84	4	415	432	4 %	5 %
TOTAL	460	468	8	462	450	0 %	2 %

Le parc est globalement bien dimensionné et le ratio national (450 hab/borne) est atteint en 2022. La disparité de dotation est due aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus, ont

un besoin d'équipement en bornes à verre supérieur (ratio inférieur à celui du national, en particulier à Trois Bassins). A contrario, ce ratio est plus élevé pour les communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

En 2021, l'élaboration d'un schéma d'implantation de bornes d'apport volontaire a été réalisé par Espélia et ATMOI pour le TCO. En ce qui concerne le verre, cette étude a porté sur l'implantation de 145 nouvelles bornes afin de densifier le parc existant et atteindre les préconisations de CITEO (1 BAV/200 habitants en milieu rural et 1 BAV pour 400 habitants en milieu urbain).

Afin de vérifier la faisabilité et suite à une analyse de l'existant, de nouvelles propositions d'implantation et à un travail de terrain, cette étude a permis de cartographier précisément les différents emplacements pouvant accueillir des BAV en tenant compte des différentes contraintes (espace disponible, accès collecte, sécurité usagers, réseaux aériens, propriété du foncier...). Chaque emplacement identifié a fait l'objet d'une fiche détaillée avec photo et une couche cartographique a également été créée.

En 2022, sur la base de la cartographie d'implantation, les vérifications précises sur le terrain, la rencontre avec les administrés et les échanges avec les différents partenaires ont été menés afin de valider les différentes implantations.

4) Les composteurs domestiques

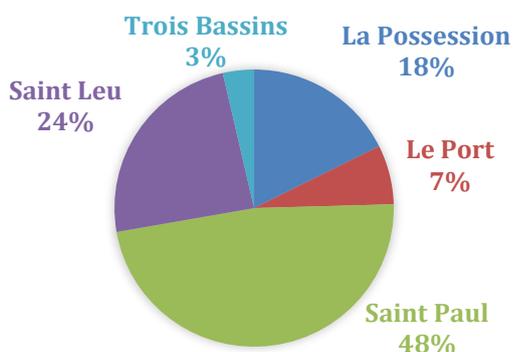
Un marché a été attribué depuis juillet 2019 à deux prestataires LRVP pour les bacs à compost en kit, et FCI pour les bacs à compost monobloc.

Depuis fin décembre 2016, le TCO a décidé l'arrêt total des composteurs en bois car ils avaient une durée de vie trop limitée.

Le nombre de composteurs plastiques livrés sur le territoire en 2022 est de 969 avec 508 unités de petite taille (350L et 400L) et 461 unités de grande taille (750L et 900L) contre 1 290 en 2021, soit une diminution de 25% par rapport à 2021.

Cette diminution s'explique en partie par la révision des modalités de distribution des composteurs effective à partir du mois d'octobre 2022. Il est, depuis cette date, obligatoire de participer à une séance d'information ou à un atelier sur le compostage pour être doté d'un composteur.

REPARTITION DES COMPOSTEURS LIVRES SUR LE TCO 2022

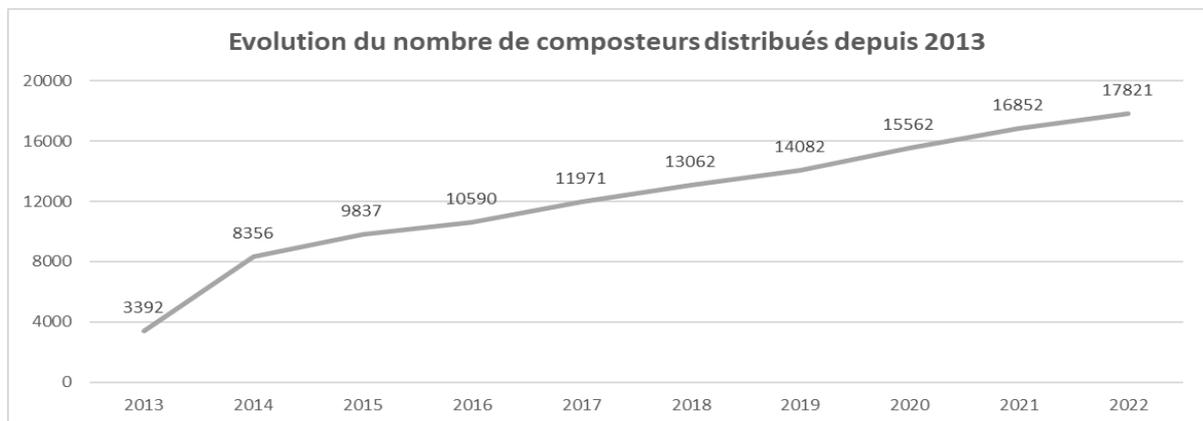


Depuis 2004, Le Territoire de la Côte Ouest a mis à disposition des usagers 29 758 bacs à compost.

Toutefois, dans la perspective du tri à la source des biodéchets et afin d'établir des calculs plus réalistes de la part d'habitat pavillonnaire doté d'un composteur en fonctionnement, il est proposé de ne comptabiliser que les composteurs livrés depuis 2013 (durée de vie des composteurs, déménagement et non usage du composteur par les nouveaux habitants) et d'appliquer une perte d'environ 5% (composteurs distribués lors du changement gagnant mal utilisé, détournement de l'usage ou non utilisation de certains composteurs, etc).

Ainsi le nombre de composteurs « en service » seraient plutôt de 16 900, soit :

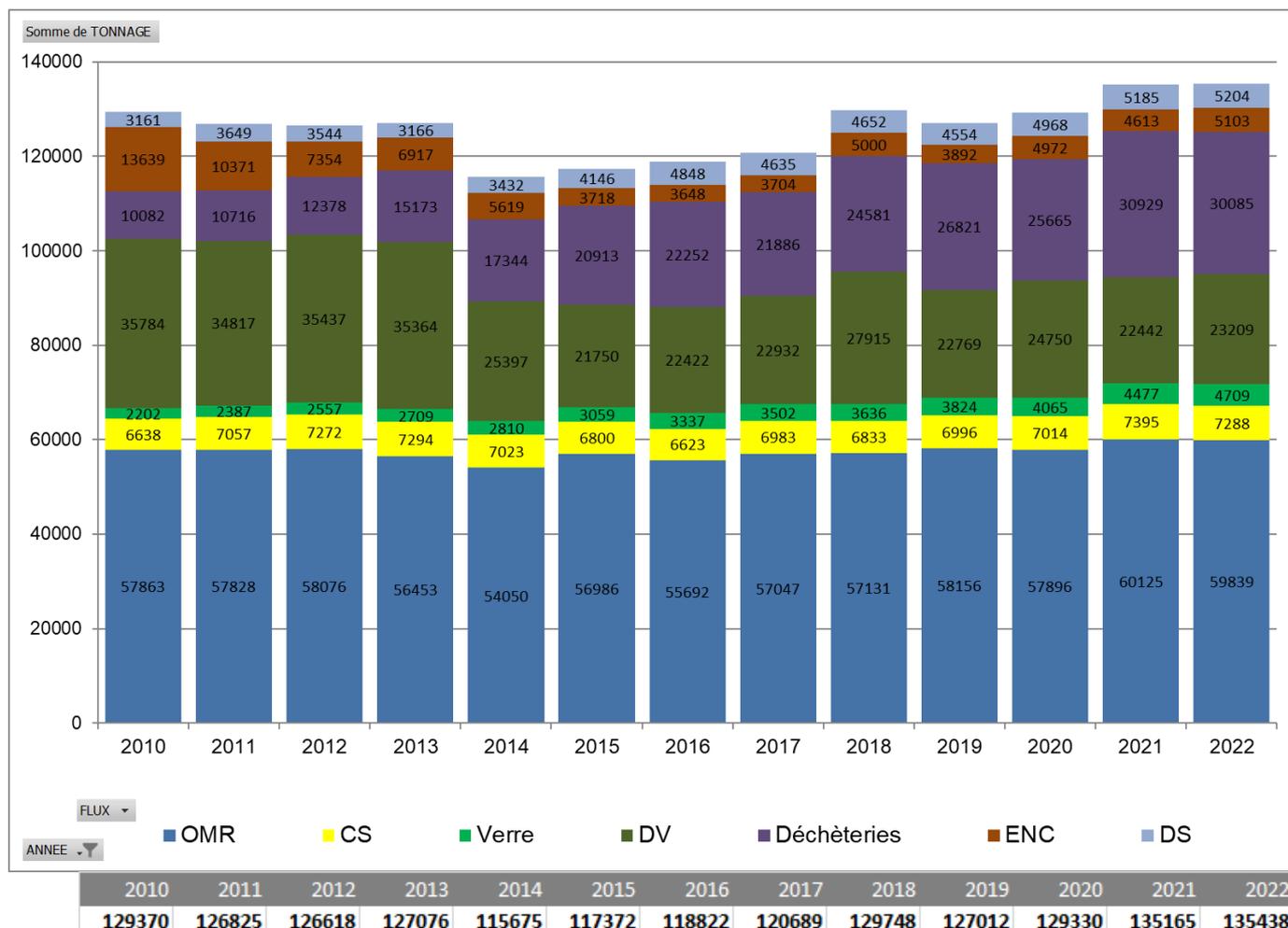
- 30% de foyers dotés dans l'habitat pavillonnaire en zone non dense uniquement.
- 25% de foyers dotés dans tout l'habitat pavillonnaire (zone dense et non dense).



C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2010-2022

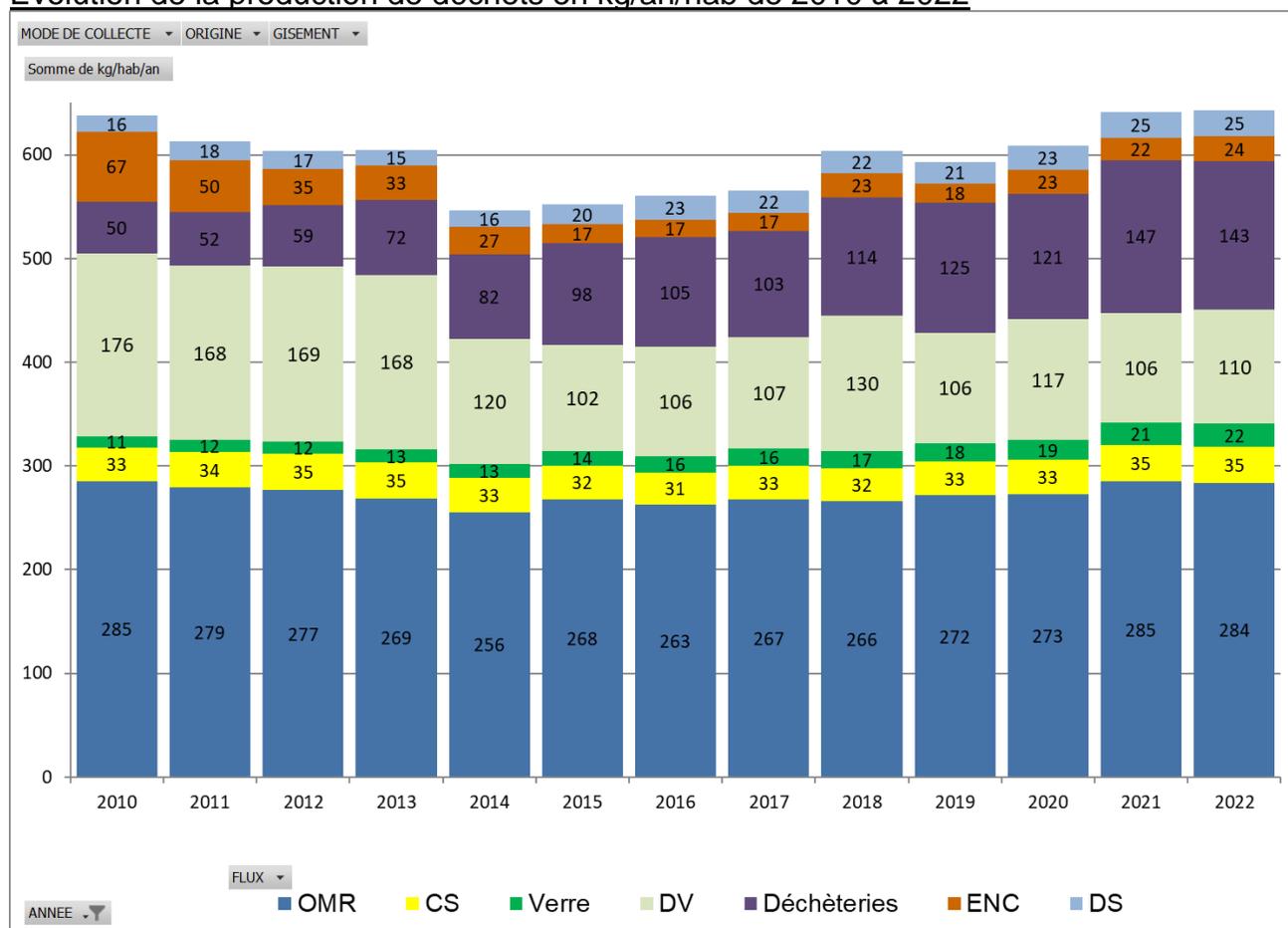
Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2022



Le graphique ci-dessus nous permet de constater :

- une augmentation constante des tonnages depuis 2014.
- Le niveau de production de 2010 a été dépassé depuis 2021.
- une augmentation des tonnages continues des ordures ménagères et assimilées (Ordures Ménagères Résiduelles + Collecte Sélective + Verre)
- une diminution notable des Déchets Végétaux lors des changements de fréquence de collecte sur ce flux notamment.
- une forte augmentation des tonnages déchèteries (diminution des DV et encombrants collectés en porte à porte).
- une augmentation régulière des tonnages de dépôts sauvages.

Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2022



2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
638	613	603	604	547	552	560	566	604	593	609	641	643

Le même graphique que précédemment exprimé en kg/hab/an nous permet d'observer que :

- les OMR sont revenues au même niveau qu'en 2010.
- la collecte d'emballages en verre a doublé.
- les déchets déposés en déchèteries ont considérablement augmenté passant de 50 à 143 kg/hab/an (gravats inclus).
- la collecte d'encombrants en porte à porte a bien diminué mais cela est à nuancer puisque ces tonnages se retrouvent en dépôts sauvages et en déchèterie... Le flux d'encombrants (collecté en porte à porte, en déchèterie ou en dépôts sauvages) est désormais supérieur à son niveau de 2010 (cf annexes).

2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour

les habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement...), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 13 déchèteries fixes et les cinq déchèteries éphémères de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis le Cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

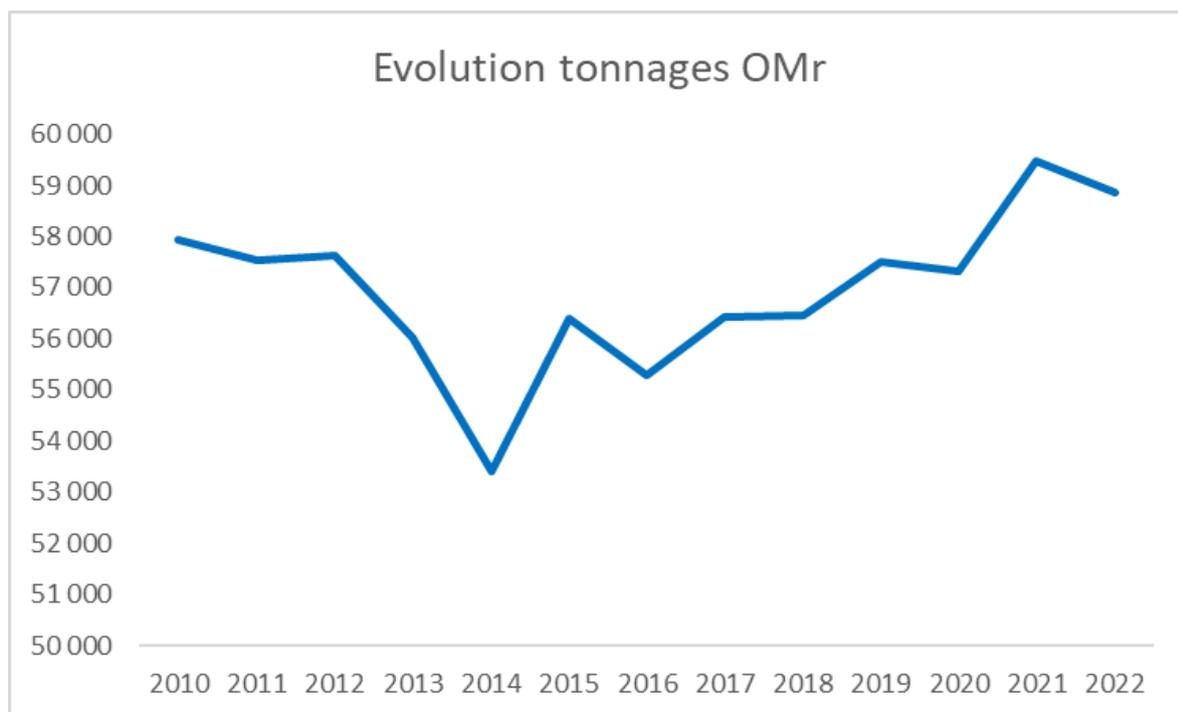
Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 34 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Ces tonnages prennent en compte tant les ordures ménagères que celles produites par les écoles, les hôtels – restaurants, les zones d'activités économiques. Depuis août 2020, le TCO dessert l'ensemble des zones d'activités de son territoire alors qu'avant cette date, certaines zones l'étaient, certaines partiellement, d'autres aucunement.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312	59 483	58 852
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	1 145	35	1 062	-209	2 171	-631
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	2%	+0,57%	1,88%	-0,36%	3,79%	-1,06%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269	270	278	279
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1	5	1	8	1
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%	1,78%	0,32%	2,96%	0,36%



Après une stabilisation depuis 2019, puis un pic en 2021, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont connu une légère diminution en 2022. Cependant, ils restent supérieurs aux tonnages enregistrés de 2010 à 2020.

Le ratio de production par habitant reste également très élevé comparativement aux 10 dernières années (à corréliser avec une baisse de la population communale prise en compte).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélicoptère en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention de partenariat public/public. Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224	205	182	222
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43	-80	-19	-23	40
Variation (%)	16 %	-14%	7%	6%	6%	20, %	-18%	47%	16%	-26%	-8%	-11%	22%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363	331	293	359
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77	-128	-32	-38	66
Variation (%)	16 %	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	18%	-26%	-10%	-13%	18%

*estimation

La baisse des tonnages collectés en 2021 par rapport à l'année précédente pouvait s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et la diminution du nombre de touristes fréquentant, notamment, les gîtes du cirque.

En 2022, les tonnages augmentent de nouveau pour atteindre approximativement les tonnages de 2019, avant la crise du COVID.

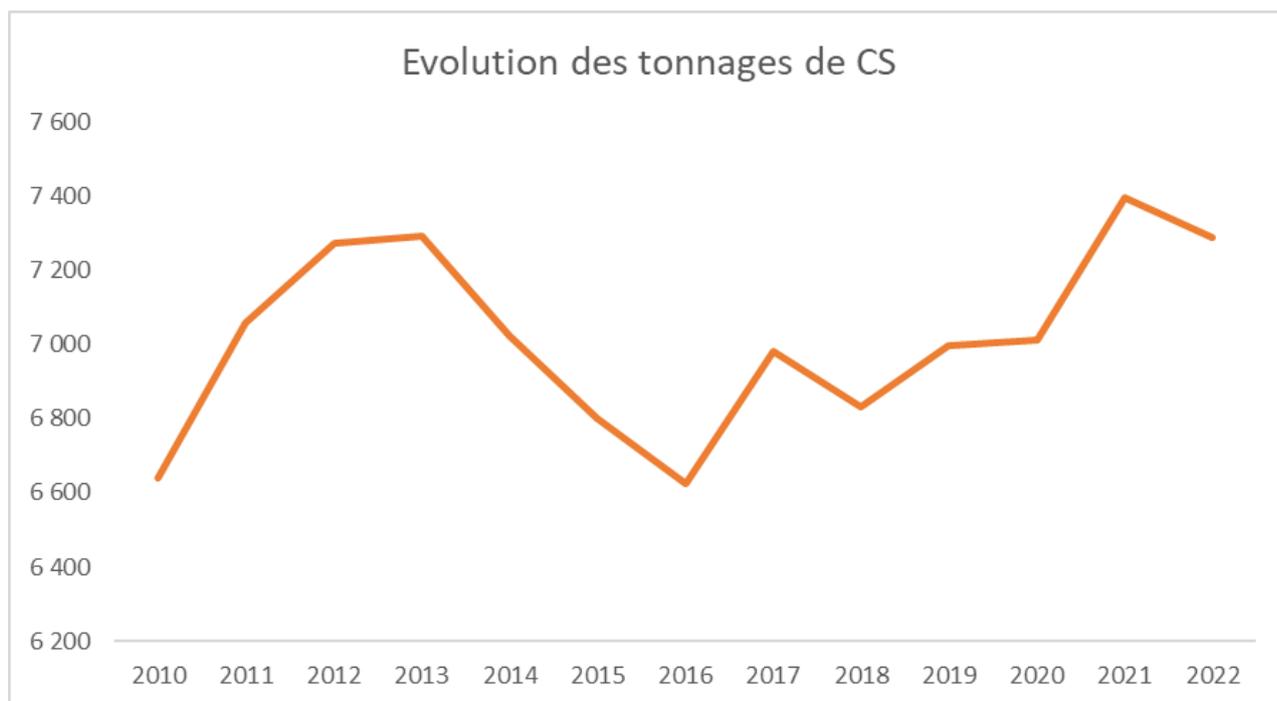
▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles. Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa pour le compte d'ILEVA, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014	7 395	7 288
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150	163	18	381	-107
Variation (%)	7.04%	6.30%	3.03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%	2,38%	0,26%	5,43%	-1,45%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33	35	35
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1	1	0	2	0
Variation (%)	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%	2%	0%	6,06%	0,00%



Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation depuis 2019. En 2020, les tonnages se stabilisent.

Après le pic atteint en 2021, les tonnages connaissent une légère diminution en 2022.

Le ratio par habitant reste stable par rapport à 2021 et atteint les plus hauts ratios de 2012/2013, soit 35 kg/hab.

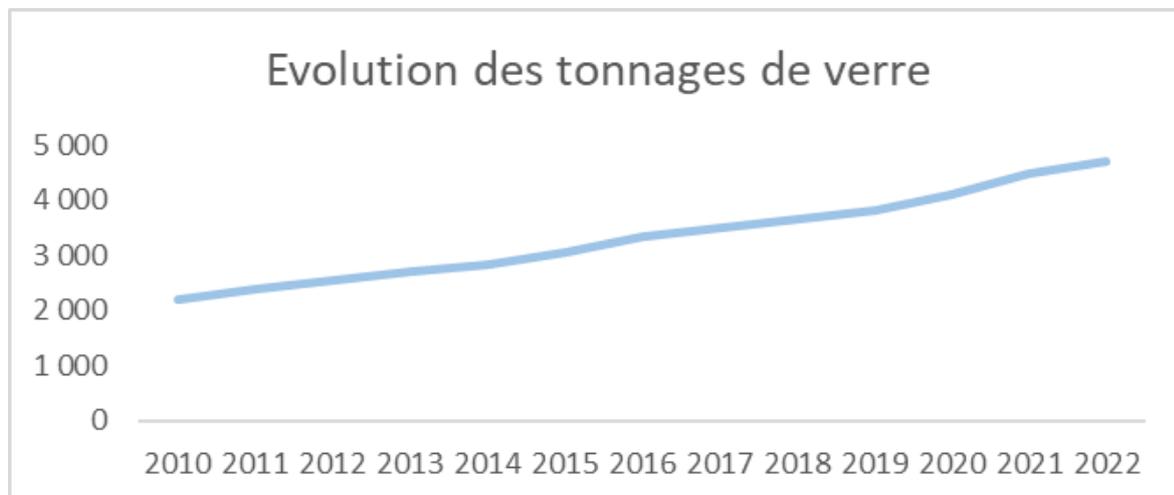
Les retours eus d'ILEVA font cependant mention d'un taux de refus de tri important.

▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 468 bornes sont réparties sur le territoire fin 2022.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 087	4 477	4 709
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188	263	390	232
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%	5,17%	6,88%	9,54%	5,18%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17	17,87	19,2	21,22	22,34
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58	0,87	1,33	2,02	1,12
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53%	5,11%	7,44%	10,52%	5,28%



Les tonnages collectés continuent à être en augmentation. Cela a été possible grâce à une réorganisation des fréquences de collecte des bornes en tenant compte des cadences de remplissage, du déploiement de huit nouvelles bornes en 2022.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de 38% au ratio national (34 kg/hab/an). Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteilles de Dodo et Fisher), soit environ 10 kg/hab. La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de deux camions grappin équipés de pince spécifique.

Suite aux dépôts récurrents autour des bornes à verre constatés fin 2018, un nettoyage a été intégré dans le marché de collecte. Cette prestation est assurée par Cycléa en sous-traitance de Nicollin OI.

▪ **Les collectes séparatives : les déchets végétaux**

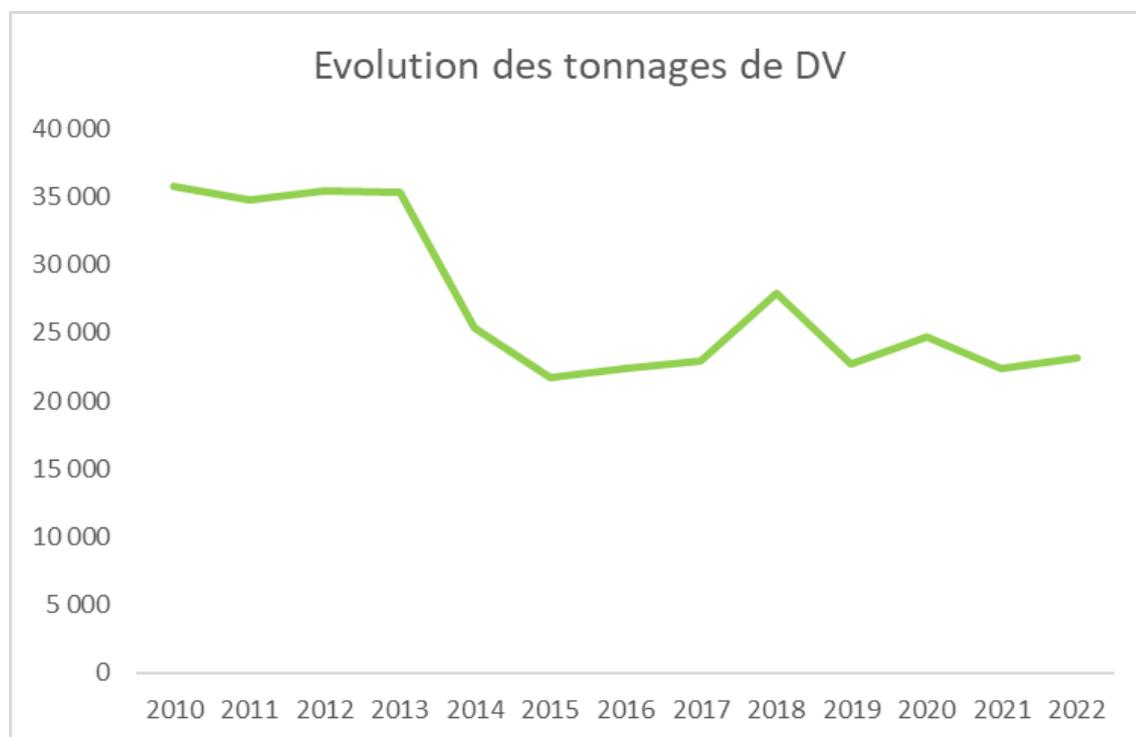
La collecte des déchets végétaux est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 20.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCe qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord) et EOS sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu),

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750	22 442	23 209
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	4 983	-5 146	1 981	-2 308	767
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,73%	-18,44%	8,70%	-9,33%	3,42%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106	117	106	110
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23	-24	11	-11	4
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,60%	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%	-18,46%	10,38%	-9,40%	3,77%



Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 5 dernières années).

Après une diminution enregistrée en 2019 par rapport à 2018, les tonnages connaissent une augmentation en 2020 et atteignent sensiblement ceux de 2014. Aucun évènement climatique majeur n'a cependant été enregistré sur l'île en 2020. Un pic de production de déchets verts a été enregistré lors du confinement de mars et avril 2020 lié à l'épidémie du coronavirus. Cette augmentation pourrait être liée aux activités de jardinage et d'entretien des jardins/cours des particuliers réalisées lors de cette période.

En 2021, les tonnages de déchets verts diminuent de nouveau et atteignent sensiblement ceux réalisés en 2016.

Malgré les deux épisodes cycloniques début 2022, les tonnages de déchets verts, en augmentation par rapport à 2021, n'atteignent pas ceux réalisés en 2020. Ces résultats sont à mettre en perspective avec les tonnages collectés après cyclone par les moyens dépôts sauvages qui ont été mobilisés sur les secteurs non collectés en alerte rouge.

▪ Les collectes séparatives : les encombrants

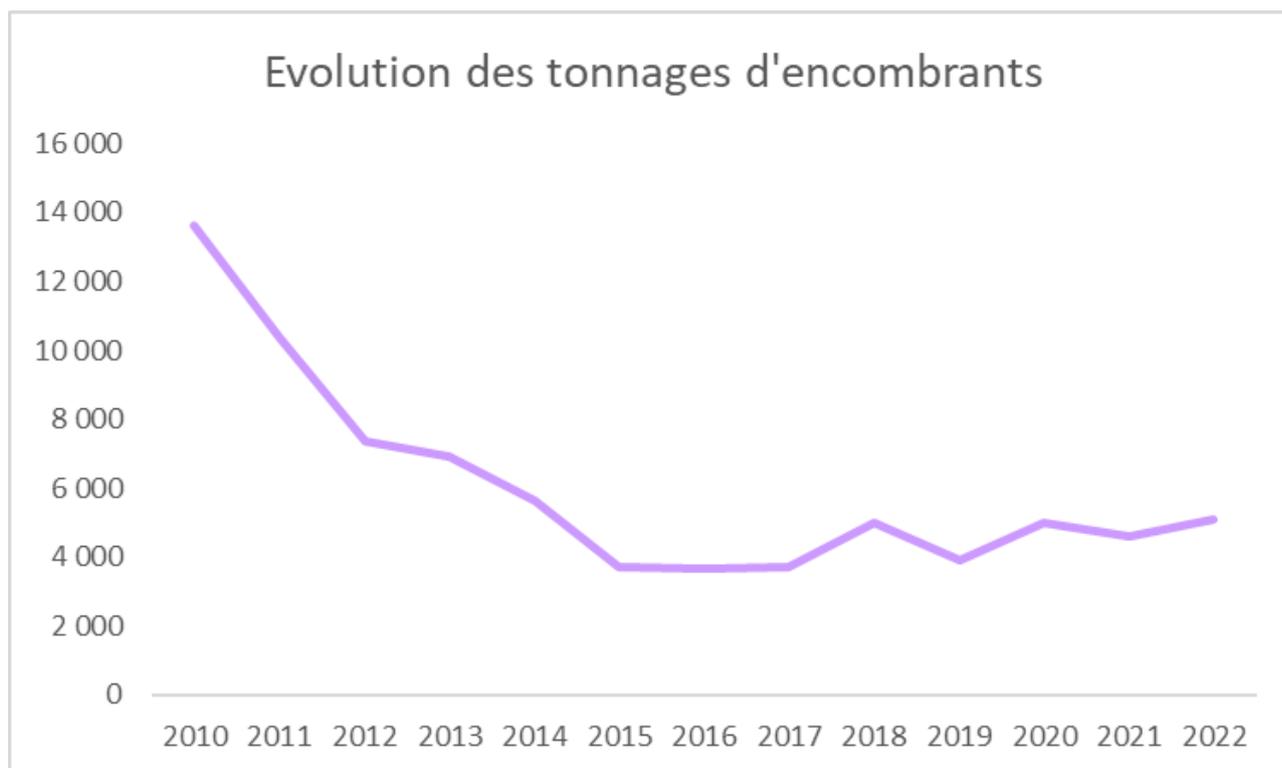
Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 2 fois par mois. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 20.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892	4 972	4 613	5 102
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1 296	-1 108	1 080	-359	489
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%	-22,16%	27,75%	-7,22%	10,60%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18	23	22	24
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6	-5	5	-1	2
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%	-21,74%	27,78%	-4,35%	9,09%



Après une baisse en 2019, les tonnages collectés en 2020 ont de nouveau augmenté. Cette tendance se confirme en 2021 et 2022, Cette augmentation peut être liée aux différentes opérations « vide fond de cour » (30 actions en 2020, 67 en 2021 et 29 en 2022) qui étaient, en majorité, réalisées le jour de la collecte des encombrants, et aux épisodes cycloniques pour 2022

▪ L'apport volontaire en déchèterie

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- Les déchets non dangereux :
 - Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
 - Les cartons ;

- Les encombrants ;
- Les déchets verts ;
- Les métaux ;
- Les gravats ;
- Les textiles ;

Fin août 2022, le TCO a contractualisé avec l'éco-organisme Eco-Mobilier afin d'assurer une collecte séparative des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA). 4 déchetteries disposent d'un caisson dédié aux DEA dépendant notamment de l'espace disponible sur la déchèterie et de son activité (fréquentation, nombre de vidages des bennes) :

- Saint Laurent
- Plateau-Caillou
- Capucines
- Pointe des Châteaux

- Les déchets dangereux :
 - les huiles de vidange ;
 - les batteries ;
 - les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique Ménagers ;
 - les lampes et néons ;
 - les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les six déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent
- Commune de Saint Paul : Etang
- Commune de Saint Paul : St-Gym/ Hermitage les Bains
- Commune de Saint Leu : Thénor et Pointe des Châteaux

Le TCO dispose de 13 déchèteries fixes en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
	Etang – Bld Jacob De La Haye
	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
	Chemin Georges Thénor
	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara
	Dos d'Ane- rue Jacques Duclos

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter 5 déchèteries éphémères : celle du Plate instaurée en mars 2019, celles de La Plaine, Vue Belle et Centre-ville de la Possession instaurées en novembre 2021, avec une ouverture un samedi par mois de 8h à 12h et celle de Bellemène en mars 2022.

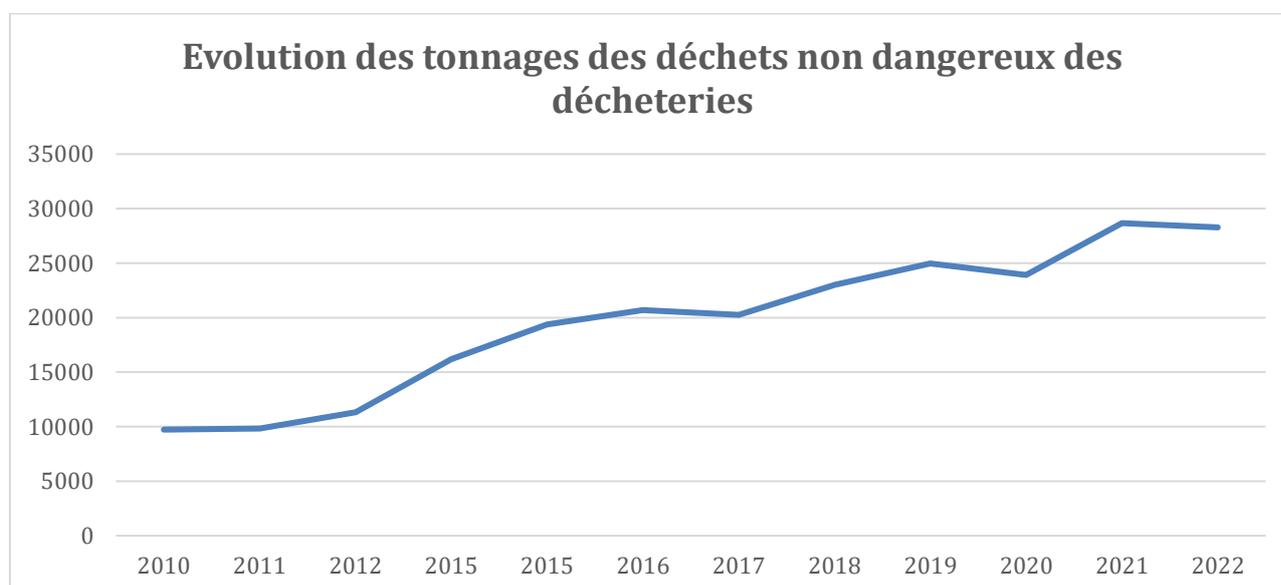
Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2022 s'élève à 30 242.93T tonnes (contre 30928.32 tonnes en 2021), réparti comme suit :

- 28 464.68 tonnes de déchets non Dangereux (dont 196 tonnes de textiles et 164.68 tonne de mobilier)
- 1 777.88 tonnes de déchets Dangereux y compris les DEEE collectés sur les déchèteries éphémères.).

La mise en service de 4 nouvelles déchèteries éphémères à Bellemène, Vue Belle, la Plaine Bois de Nèfles et au Centre-Ville de La Possession ont permis de collecter 19.14T de déchets végétaux et 51.30T de déchets encombrants, soit un total de 70.44T sur 12 mois d'exploitation.

Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961	23 901	28 696	28 269
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734	+1 966	-1060	+ 4 795	- 427
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%	-2,14%	+ 13 %	+ 9%	-4.2%	+ 20.06 %	- 1.5%
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117	113	136	134
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11	+11	-4	+ 22	-2
Variation (%)	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3.8%	-2,72%	+11.6 %	+10%	-3%	+ 20.35%	-1.47%



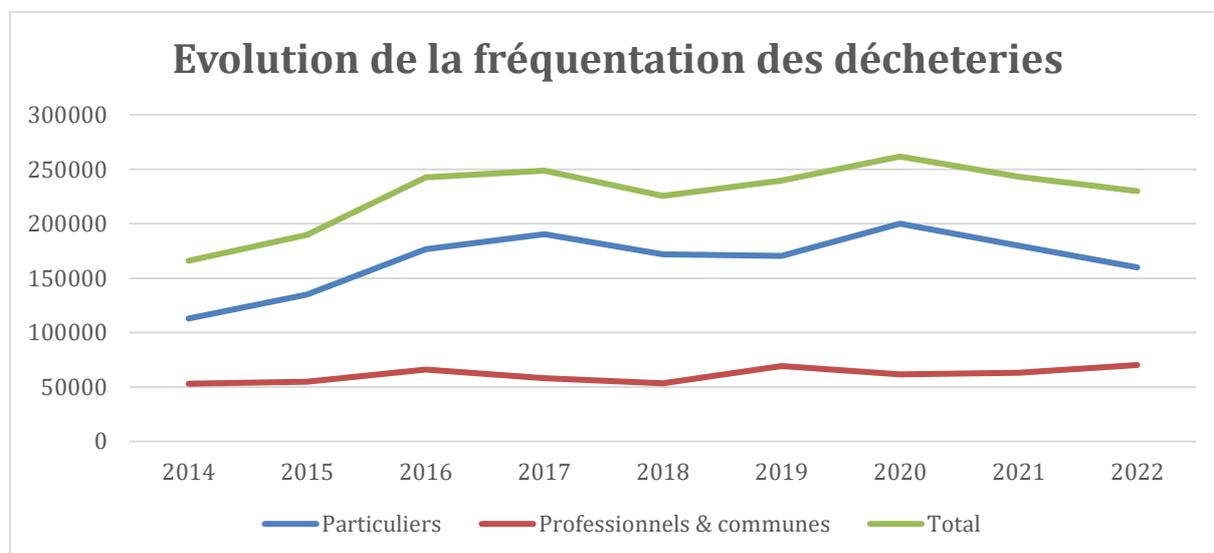
On constate une légère baisse des tonnages qui peut être en lien avec la baisse des fréquentations (cf. paragraphe ci-après).

➤ La fréquentation des usagers en déchèterie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	200 111	179 958	159 775	-11.17%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	61 677	63 229	70 244	+11.11%
Total	166 010	189 826	242 527	248 772	225 656	239 778	261 788	243 187	230 019	-5.35%

Les particuliers représentent 69% des apporteurs en déchèterie contre 31% pour les professionnels. Il est à noter une évolution de plus de 10% des apports des professionnels et communes entre 2021 et 2022.

La fréquentation globale est à la baisse, ce qui peut être lié en partie au refus de certains déchets dangereux en déchèterie pendant toute l'année 2022 et de la fermeture des déchèteries liée au passage des cyclones Emnati et Betisirai.

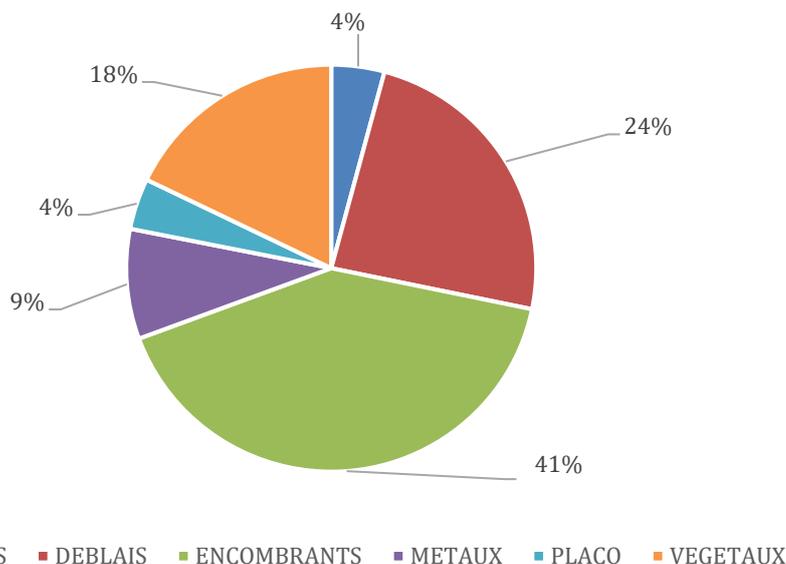


La fiabilisation de cette donnée demeure un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire CYCLEA.

Répartition des flux de déchets ménagers non dangereux

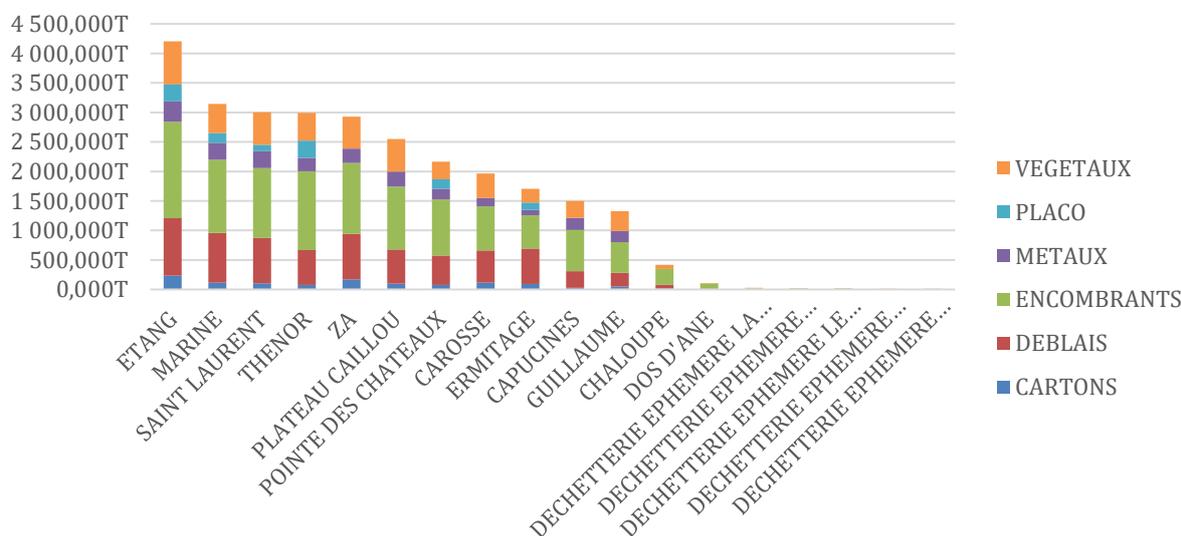
A l'instar des données d'exploitation 2021, la répartition globale par flux de l'année 2022 se confirme pour chaque déchèterie, avec en première position, les apports de déchets « encombrants », suivi par les déchets de déblais et les déchets végétaux. Ces trois flux représentent 80% des tonnages collectés en déchèterie.

Répartition des tonnages collectés par flux (en %)



La déchèterie de l'Etang reste celle qui capte le plus de tonnages de déchets non dangereux avec près de 15% du tonnage total. Les déchèteries de Marine, Saint-Laurent, Thénor, Port ZA représentent entre 10 et 11% des tonnages. Viennent ensuite Plateau-Caillou et Pointe des Châteaux avec respectivement 9 et 8 %. Les autres sites (5) accueillent moins de 25 % des tonnages.

Répartition des flux par déchèterie



Evolution des tonnages collectés de déchets dangereux

L'année 2022 a été marquée par une reprise en fin d'année de la collecte des batteries suite à l'arrêt de la filière depuis juillet 2021 en lien avec la perturbation des exports des déchets dangereux suite à l'épidémie de Covid-19. Les huiles de vidange ont pu

également être à nouveau collectés mais avec un délai plus long (16 semaines). Les piles ont fait l'objet d'un déstockage ponctuel en 2022 mais la filière est toujours en recherche d'une solution pérenne d'évacuation. Aussi, la consigne de refus des apports de piles, lampes et néons en déchèterie était encore en vigueur en 2022.

	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons	TOTAL
Total 2022	183	10	5.9			198.9
Total 2021	169	66	3.5	0.78	6.17	245.45
Total 2020	195	46,42	7,14	1,64	3,35	253,55
Total 2019	195	48,22	8,04	1.29	2,99	255,54
Total 2018	118	27	5,9	NC	NC	NC
Total 2017	169	NC	4,95	NC	NC	NC
Total 2016	135	52,65	6,266	NC	NC	NC
Total 2015	130	39,87	6,625	NC	NC	NC
Total 2014			4,86	NC	NC	NC
Delta 2022/2021	+ 8%	-85%	+ 69%	-100%	-100%	-19%

➤ DEEE – Déchets d'équipement Electrique et Electronique :

Déchèteries (DEEE)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530.61	571,71	534,31	626.13	538.7
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401.27	455,67	428,8	516.86	435.3
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66.80	103,12	87,34	85.54	94.3
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462.41	474,10	454,76	545.85	501.1
Total DEEE (T)	1 178	1 367	1 356	1451,5	1 461.09	1 604,6	1505,21	1 774.37	1569.4
Variation (tonnes)		189,1	-11	95	+ 9.59	143,01	-99,32	269.16	-204.97
Variation (%)		16%	-1%	7,02%	+ 0.7 %	+ 10%	-6%	+ 17.88%	-11.55%
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6.74	7,5	7,1	8.41	7.44
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	0.064	0.76	-0,5	+ 1.31	-0.97
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%	0.7 %	+11%	-6,7%	18.45%	-11.53

➤ Total déchets dangereux

	2021	2022
Tonnages DEEE+ autres déchets dangereux	2019.82	1 768.3
Variation (tonnes)	261.06	251.52
Variation en %	14.84%	-12.4%
Kg/hab	9.5	0.84

Pour rappel, le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ces déchets ne devraient donc plus être collectés par le TCO sur le territoire. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le TCO collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages ou depuis 2022, ponctuellement en collecte des encombrants (pour tri et séparation sur la plateforme de tri du Port).

L'utilisateur participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (écocontribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation. Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

Focus sur le partenariat entre le TCO et la SHLMR

Pour pallier des sur-ramassages de déchets encombrants au sein et aux abords de certaines résidences, la SHLMR a souhaité développer un projet expérimental de gratification de ses locataires pour le tri des déchets ménagers. L'objectif est d'inciter les locataires à déposer leurs déchets type encombrants, DEEE, verre (à minima) dans des structures de réemploi ou les déchèteries du TCO en gratifiant chaque apport.

Pour cela, la SHLMR a fait développer une application mobile (Yougreen) qui permet aux usagers d'enregistrer chaque dépôt de déchet et de bénéficier d'une gratification sous forme de points à cumuler et à utiliser auprès d'un réseau de commerçants partenaires.

Sur les 6 premiers mois de l'année 2022, sur les 280 inscriptions réalisées sur l'application, 180 ont été réalisées par des usagers du TCO. 77 passages en déchèterie ont été enregistrés en lien avec la gratification.

Environ 19% du parc de logements de la SHLMR (1 514 logements sur 7 911) sur le territoire de la côte Ouest a été touché par le dispositif ; l'augmentation du taux de couverture figure parmi les objectifs tactiques du dispositif.

Le partenariat a été renouvelé en 2022 sur une durée alignée au marché de gestion des déchèteries, soit pour les 4 prochaines années.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale ;

- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires ;
- ⇒ 1 collecte par semaine dans les ZA/ZI.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs et des établissements scolaires sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (6 109 T sur un total de 58 852T, soit 10%).

4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

Dégradations des voies :

En 2022, les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2022 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux (55 permis de construire/aménager instruits en 2022), et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la Disposition Générale de la CGSS Réunion et à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie) (21 points dangereux traités en 2022).

D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- Ordures ménagères résiduelles :
 - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA

- Déchets végétaux :
 - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu : broyage
 - La plateforme de broyage de Cambaie a été arrêtée par ILEVA. Ce site sera utilisé en cas de secours après le passage d'un cyclone notamment.

- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
 - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,

 - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets est intégré dans le rapport annuel 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets produit par ILEVA, mis en annexe.

E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

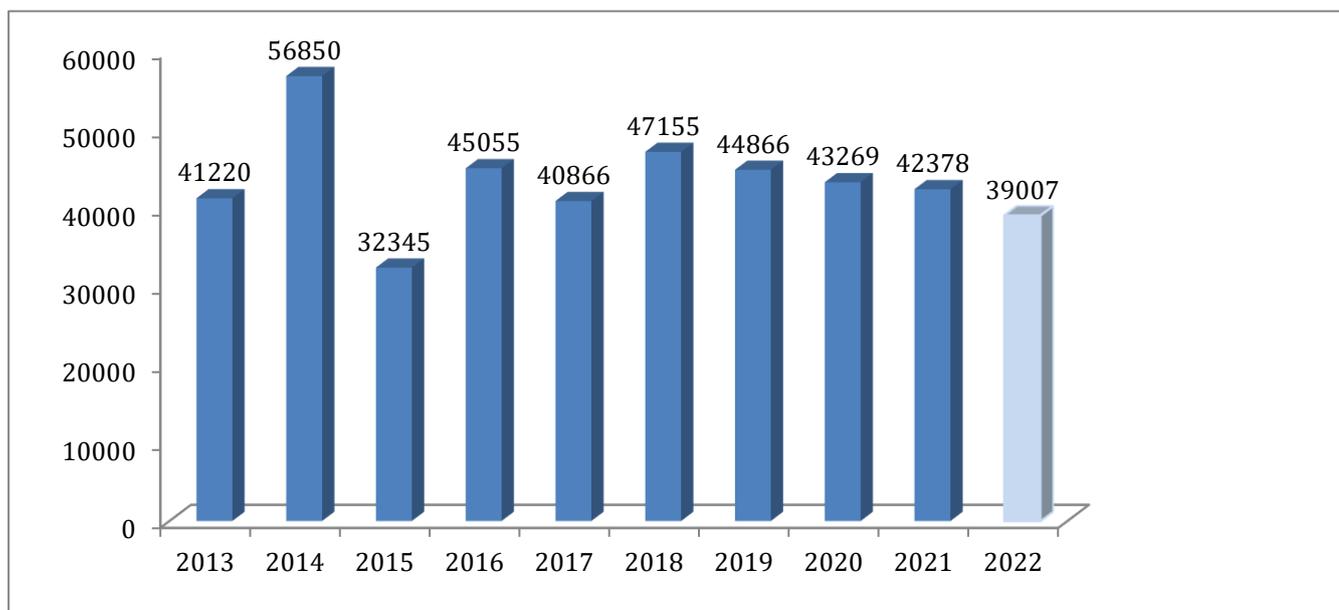
Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, MITTEL pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Nombre d'enregistrements : 39 007 (- 8% par rapport à 2021)

Évolution des enregistrements au Numéro Vert



En ce qui concerne les demandes, la thématique la plus impactée, après les demandes d'informations (12 180 appels) reste la fourniture et la maintenance des bacs roulants (11 417 appels).

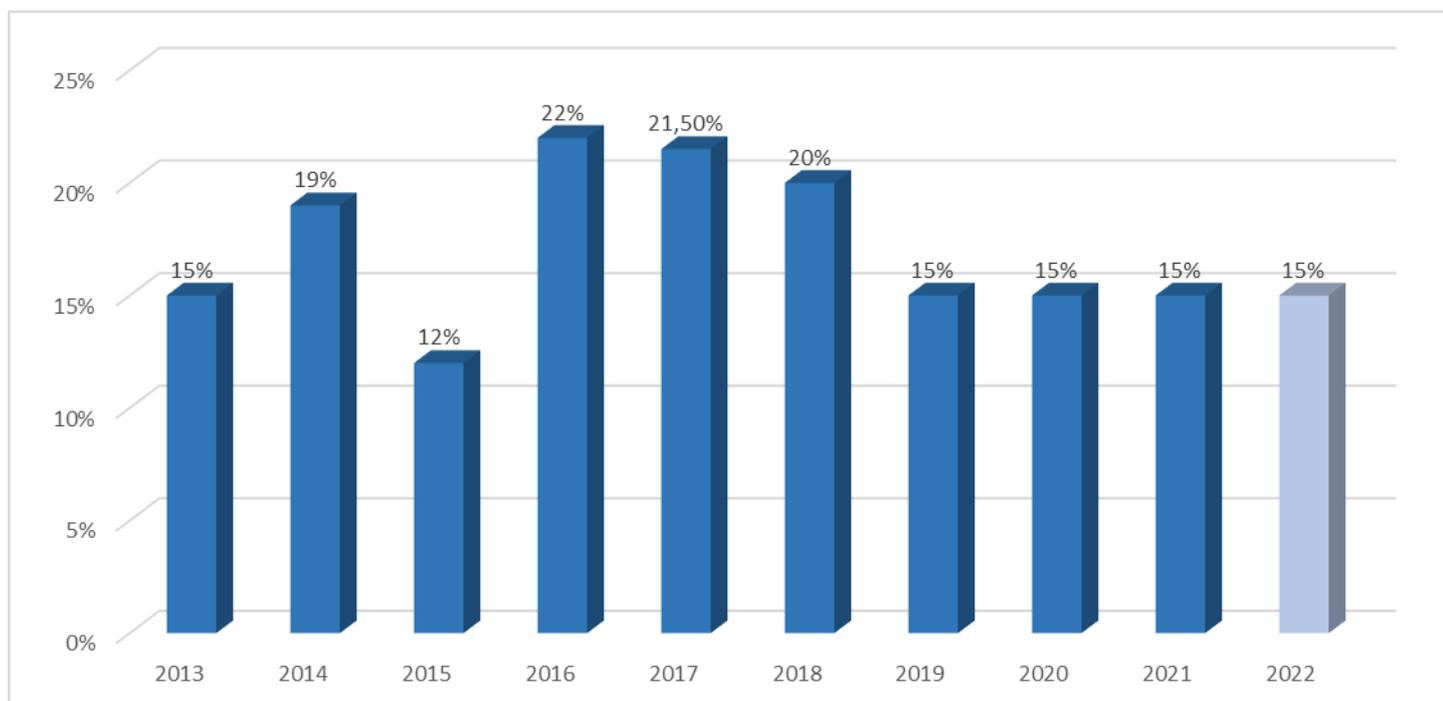
La demande de fourniture de bacs pour les particuliers et les professionnels a représenté 9 010 demandes en 2022, soit - 12,6 %, comparé à 2021.

- **Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations :**
 - o Les réclamations : 3 253 dont 3 059 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

- Les relances : 2 767 dont 696 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

Soit sur le nombre total de demandes, **un taux de relances / réclamations de 15% en 2022.**

Evolution des taux de relances/réclamations toute nature de demandes confondue.



Ce taux de réclamations/relances toute nature de demandes confondue reste stable depuis 2019.

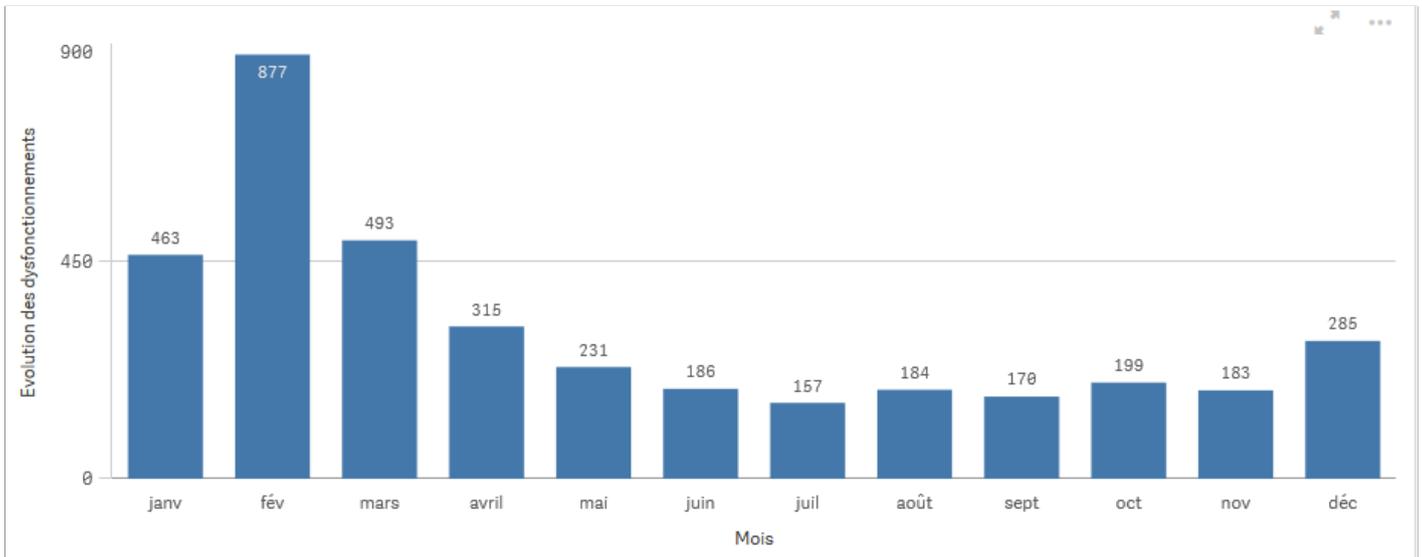
Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

En 2022, 3 059 dysfonctionnements de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une baisse de 19 % par rapport à 2021.

Plus généralement, il est à noter une diminution de 17 % des réclamations/relances liées aux dysfonctionnements de collecte en 2022 (3 755 appels) par rapport à 2021 (4 410 appels) malgré le passage des deux phénomènes climatiques (pic observé en février).

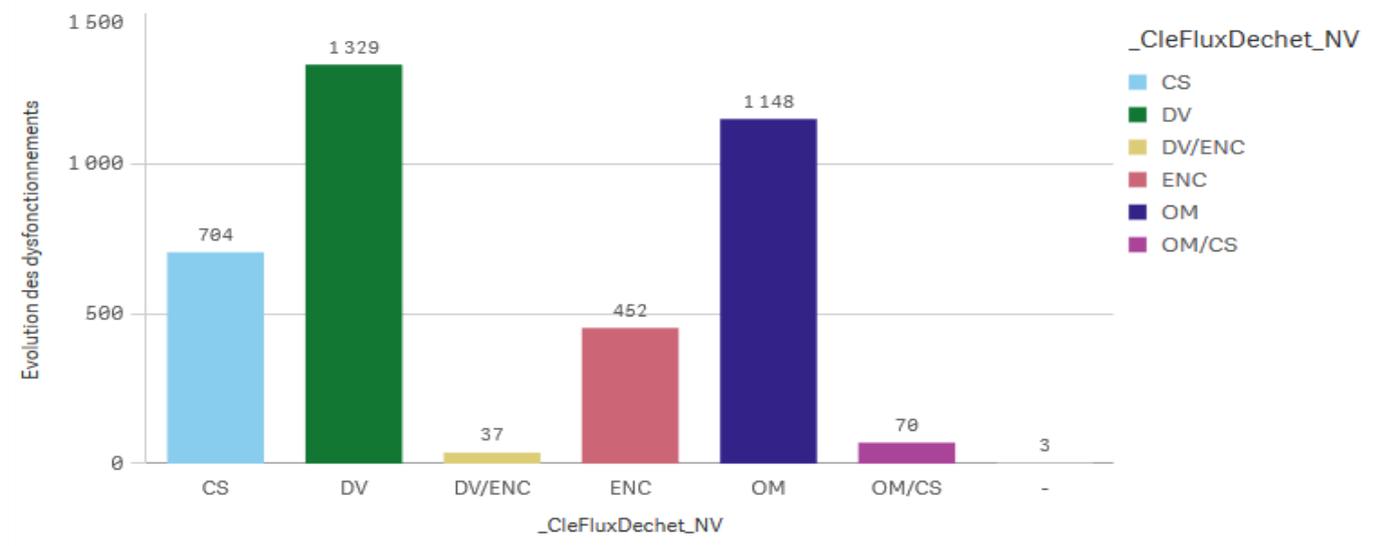
Le taux de réclamations et de relances en lien avec les collectes, calculé sur le nombre total des demandes, est de 8,99% (contre 9,5% en 2021).

Evolution des signalements de dysfonctionnements de collecte (réclamations et relances) 2022



La moyenne mensuelle 2022 des réclamations de collecte est de 254 contre une moyenne mensuelle de 301 réclamations en 2021.

Répartition des réclamations 2022 par flux



	LA POSSESSION	LE PORT	SAINT PAUL	SAINT LEU	TROIS BASSINS
Réclamation concernant la collecte des ordures ménagères (OM)	11, %	9%	54%	22%	4%
Réclamation concernant la collecte sélective (CS)	9%	5%	64%	21%	1%
Réclamation concernant la collecte OM/CS	6%	6%	73%	6%	8%
Réclamation concernant la collecte des déchets végétaux (DV)	18%	6%	44%	28%	5%
Réclamation concernant la collecte des encombrants (ENC)	9%	4%	46%	33%	7%
Réclamation concernant la collecte DV/ENC	13%	3%	59%	19%	6%
TOTAL	13%	7%	52%	25%	4%

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale):

- Le marché de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants)
- Le marché de médiation et veille environnementale, géré par la direction environnement (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 44 médiateurs, 7 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste depuis fin 2018, soit 1 médiateur pour 4 790 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations au TCO sur l'état des dépôts sauvages, des bornes à verre, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves, des dysfonctionnements de collecte...

81 444 recensements et contrôles de collecte ont été remontés en 2022, soit + 16% par rapport à 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par les demandes de suivis de collecte suite aux passages des cyclones et aux opérations « vide fond de cour ».

=> Pôle communication de proximité, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie

Les médiateurs interviennent auprès des usagers à leur demande (numéro vert) ou suite à des difficultés de collecte. 60 071 foyers ont ainsi été rencontrés en 2022, soit une stabilisation par rapport à l'année précédente (hors calendriers distribués).

En 2020, au vu du nombre en diminution des réclamations liées à la collecte, il a été demandé de redéployer les moyens afin d'augmenter les actions de communication concernant les règles de tri, de présentation des déchets/calendriers de collecte, l'errance animale, les déchèteries, des enquêtes...

En 2022, l'accent a été mis sur le respect des gestes de tri (44% des foyers sensibilisés).

L'errance animale a été la deuxième thématique la plus développée en 2022 (19% des foyers).

Les médiateurs réalisent également des communications/sensibilisations relatives à des actions en cours dans les quartiers (opérations vide fond de cour, déchèteries éphémères, ...) ou dans le cadre des projets de secteur (déchets et errance).

=> Pôle enquêtes/évaluations

En 2022, 6 enquêtes ont été réalisées sur différentes thématiques. 1 553 personnes ont ainsi été enquêtées/sensibilisées. Ces enquêtes servent de « porte d'entrée », de supports pour sensibiliser à une problématique donnée et définissent également les éventuels leviers d'amélioration.

Les enquêtes effectuées en 2022 sont synthétisées ci-dessous :

Thématique de l'enquête	Type d'enquête	Commune(s) concernée(s)	Nbre de personnes enquêtées /sensibilisées	Principaux résultats/pistes d'amélioration
Enquête/sensibilisation autour de 10 BAV à verre ayant un taux de remplissage faible	Face à face	Saint Paul, Saint Leu et Trois Bassins	791	<ul style="list-style-type: none"> - 76% des personnes interrogées ont déclaré utiliser les BAV, cependant une partie d'entre eux ont déclaré ne pas utiliser celle à proximité de leur domicile. - Les bornes à verre sont utilisées de manière régulière de l'ordre d'une fois par mois et les emballages en verre les plus déposés sont les bouteilles, les bocaux et les pots. - Globalement, les principales raisons de la non-utilisation des BAV sont l'absence de volonté des usagers et le peu ou l'absence d'emballages en verre. - La raison principale de la non-utilisation des 10 BAV concernées par l'enquête reste l'utilisation d'autres BAV jugée plus pratique.
Enquête concernant la déchèterie éphémère de Vue-Belle	Face à face	Saint Paul	523	Forte connaissance de la déchèterie éphémère de Vue-Belle, mais une faible utilisation de celle-ci.
Amélioration de la collecte sélective en pied d'immeubles auprès des locataires	PàP	La Possession Saint Leu	362 317	<i>Résultats présentés dans la partie 3 du présent rapport « développer les performances de tri des emballages »</i>
Etat des lieux des bacs de Collecte Sélective dans les groupements d'habitation sur la commune de la Possession auprès des agents d'entretien	Terrain et face à face	La Possession	65 résidences enquêtées	<ul style="list-style-type: none"> • 1 120 bacs OM recensés pour un litrage totale de 400 040 litres, soit un volume moyen de 109 litres par logement. • 446 bacs CS recensés pour un litrage totale de 158 180 litres soit un volume moyen de 43 litres par logement. • 66 % des résidences sont dotées en bacs jaunes, ce qui

		Saint Leu	34 résidences enquêtées	représente 28 % de la dotation totale des bacs. Les principaux constats relevés sont : <ul style="list-style-type: none"> 537 bacs OM recensés pour un litrage totale de 193 120 litres, soit un volume moyen de 144 litres par logement. 329 bacs CS recensés pour un litrage de 118 444 litres soit un volume moyen de litres de 88 litres par logement. 91% des résidences sont dotées en bacs jaunes, ce qui représente 38% de la dotation totale des bacs.
Diagnostic gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires	Sur site (cantine scolaire)	La Possession, Le Port, St-Leu, Trois-Bassins	18 diagnostics	Evaluation du poids de déchets gaspillés et des montants de denrées gaspillés.

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public.

7 834 adultes (contre 10 870 en 2021) et 12 447 élèves (contre 4440 en 2021) ont été sensibilisés aux thématiques en lien avec la compétence gestion des déchets et lutte contre l'errance animale en 2022 sur 709 évènements ou animations.

Thématique	Nb adultes sensibilisés	Nb enfants sensibilisés	Nb évènements/animations
Errance animale	1644	1789	89
Prévention	1656	2826	169
Gestion et tri des déchets	4534	7832	451
Total général	7834	12447	709

2. La prévention des déchets

PLPDMA

Le TCO, en tant qu'EPCI ayant pour compétence la collecte, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

En 2022, le PLPDMA mutualisé entre le TCO, la CASUD et la CIVIS et piloté par ILEVA a été approuvé par chaque EPCI.

Les thématiques retenues correspondent au gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) les plus importants. Il s'agit du gisement :

- des biodéchets (avec le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets qui représentent à elles deux plus de 40% des DMA.
- des encombrants avec l'allongement de la durée de vie des objets qui constitue 12% des DMA.

LES BIODECHETS

Diagnostic au gaspillage alimentaire en restauration scolaire

- Une équipe de 3 médiateurs de Cycléa formés et disponibles pour réaliser environ 3 diagnostics par mois pour le compte des communes.
- 18 établissements scolaires ont été diagnostiqués (71 jours de pesées) à la demande de quatre communes.
- 2 comités de pilotage (binôme élu-administratif) ont été réalisés en juin et décembre 2022.
- Les résultats de pesée font état d'un gaspillage moyen d'un peu plus de 37% des aliments produits pour un montant estimé à 1,5 Millions d'euros pour les communes. Les éléments ont été présentés en Conseil Communautaire pour une plus grande sensibilisation de l'ensemble des élus.

Promotion du compostage

En 2022:

- 2305 foyers ont été accompagnés dans leur pratique (64% par téléphone et 36% chez elles).
- 215 participants à l'un des 22 ateliers ou séances d'information compostage organisés.
- 969 composteurs livrés en 2022 dont 48 pour des établissements scolaires, résidences, crèches ou associations.
- 17 sites de compostage collectifs (résidences) sont en fonctionnement et concernent 160 foyers.
- 6 entreprises assurant le compostage sur site.
- 1 collège composte tous les restes de cantine (400 demi-pensionnaires).
- Un total de 5 médiateurs de Cycléa compose l'équipe compostage.
- Révision des modalités de distribution des composteurs avec le passage par une séance d'information obligatoire pour s'assurer d'un bon usage de tous les composteurs livrés.

L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques

L'appel à projets est à destination des établissements scolaires du primaire du territoire. L'objectif de l'appel à projets est qu' un quart des scolaires du primaire travaille sur la thématique de la réduction des biodéchets chaque année scolaire. Les projets se déroulent durant l'année scolaire.

Un blog est mis en place avec un espace ressources pour les enseignants et le partage des actions menées sur les projets avec l'obligation de publier 3 articles par projet.

L'appel à projets 2022-2023 en chiffres :

Commune	Nb de projet	Nb élèves concernés	Budget par projet
La Possession	4	615	4 920 €
Le Port	21	2599	20 792 €
Saint-Leu	15	2702	21 616 €
Saint-Paul	24	3365	26 920 €
Trois-Bassins	4	325	2 600 €
Total projets	68	9606	76 848 €

LE REEMPLOI

Sur les déchèteries

Les Trokalis et matériauthèques

- Réouverture du Trokali sur la déchèterie de La Possession en mars 2022.
- Mise en service de la matériauthèque sur cette déchèterie à la même date.
- Nouveau marché d'exploitation depuis septembre 2022 qui rend obligatoire la présence d'un agent désigné pour la gestion du Trokali.
- Estimation des tonnages détournés en 2022: 117 tonnes pour les 5 Trokalis

Partenariat avec les associations pour la récupération en déchèterie :

Des autorisations ou conventions de récupération sont signées avec des associations qui utilisent pour leur activité des matériaux ou objets de seconde main. En 2022 :

- les nouvelles associations partenaires sont : AEC (vélo), Les Palettes de Marguerite (matelas et ferraille), Riz Réunion (barre de fer) ;
- les nouvelles conventions signées sont avec : Reutiliz (projet de déploiement sur les 5 Trokalis) et Ekopratik (continuité du partenariat en intensifiant le dépôt par les agents de déchèterie).
- Estimation des tonnages détournés en 2022 : 26 tonnes pour les 12 déchèteries.

	Estimation tonnage association	Estimation tonnage Trokali	Estimation réemploi
CAPUCINES	3,49	2,87	6,36
CAROSSE	4,27		4,27
CHALOUPE	0		0,00
ERMITAGE	3,99		3,99
ETANG	0,66		0,66
GUILLAUME	0,02		0,02
MARINE	1,88	19,55	21,43
PLATEAU CAILLOU	3,77	55,22	58,99
POINTE DES CHATEAUX	0,31		0,31
SAINT LAURENT	4,17	21,58	25,75
THENOR	3,88	17,9	21,78
ZA	0,05		0,05
	26,47	117,12	143,59

Etude de faisabilité pour le développement de la filière réemploi portée par ILEVA

Dans le cadre du PLPDMA et des actions prioritaires, Ileva mène une étude sur le développement de la filière réemploi sur son territoire en associant les 3 EPCI adhérentes. Fin 2022, la première phase de cette étude qui en comporte trois, a été fournie par le bureau d'études. Cette phase de diagnostic permet d'indiquer :

- une estimation du gisement à 6 000 tonnes par an.
- la présence d'acteurs du réemploi majoritairement des associations affiliées ESS principalement «monofilière » rencontrant des besoins en locaux et d'aide pour la vente.
- 5 pistes de solutions seront étudiées en phase 2 ; la recyclerie « multifilières » gérée par plusieurs acteurs, la déchèterie inversée, les zones de réemploi en déchèterie, les points de vente partagés, le partage des pièces détachées pour la réparation.

Reduction des emballages

Fin 2021, Le TCO a signé avec Reutiliz une convention de financement pour le projet du développement des barquettes en verre réutilisables (via la consigne). La participation du TCO s'élève à 25 000 €. La convention prend fin en novembre 2023.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

En 2022, le TCO a mené diverses animations notamment dans les classes scolaires, des ateliers, des visites en partenariat avec des acteurs du réemploi du territoire sur chacune des 5 communes. Le thème était le textile « repensons notre mode de consommation ».

3. Développer les performances de tri des emballages

Lors de sensibilisation événementiels (dans l'espace public ou dans les écoles), 12 366 usagers ont été sensibilisés au tri (soit 5 396 usagers de plus qu'en 2021) : 4 534 adultes et 7 832 enfants sur un total de 451 événements relatifs à la thématique.

Il est à noter la définition depuis 2020 de nouvelles initiatives afin d'accentuer les performances de tri des déchets :

- L'établissement d'un projet pour des opérations d'enquête en habitat collectif qui se caractérise par une faiblesse en tri des déchets. Il s'agit de faire un état des lieux des connaissances, habitudes et pratiques des résidents en immeuble.
- La relance de la réflexion en collaboration avec ILEVA et les prestataires pour des actions ciblées quant à l'information et la médiation sur des circuits et secteurs de la collecte en défaut de tri.
- La définition d'un Plan d'Actions Territorial (PAT) en partenariat avec CITEO qui va permettre le déploiement en densification et en expérimentation de plus de 180 bornes sur la période de 2021-2023.

*** Les actions d'amélioration de la qualité de la Collecte Sélective dans le cadre du marché de collecte des bacs roulants**

Dans le cadre du marché de collecte des bacs, des sensibilisations sont réalisées pour l'amélioration de la qualité du tri.

- Sensibilisation en continu

Lors de la collecte des bacs jaunes, en cas d'erreurs de tri constatées, l'équipe de collecte appose une rubalise sur le bac concerné indiquant le refus de collecte. Cette information géolocalisée est ensuite remontée en direct via le système de remontées des anomalies embarqué dans les camions.

Ces informations sont ensuite transmises à Cycléa, sous-traitant de NOI sur la partie « amélioration du tri » afin qu'une sensibilisation sur les gestes de tri ciblée sur le secteur concerné soit effectuée.

En 2022, 1 652 refus de collectes ont été signalés et 3 990 foyers ont été sensibilisés (hors boîtages de notes).

- Opération « amélioration qualité du tri » par quartier

Les refus de collecte pour erreurs de tri remontés par le collecteur permettent également de définir les quartiers/secteurs sur lesquels la qualité du tri est à améliorer. D'après ces éléments, des opérations sont menées sur ces zones selon les 3 étapes ci-dessous :

- Etape 1 : Contrôle visuel avant collecte (taux de présentation des bacs, taux de remplissage des bacs et qualité du tri), collecte spécifique du secteur concerné, isolement au centre de tri et caractérisation
- Etape 2 : Sensibilisation au tri des déchets par les médiateurs
- Etape 3 : Identique à la phase 1 afin d'évaluer l'évolution de la qualité du tri

Deux opérations ont été programmées en 2022 dont une réalisée du 02 mars au 03 mai et la deuxième du 29 juin au 05 octobre 2022.

Les 3 types d'habitats ont été considérés (vertical, résidentiel et rural).

La première opération a permis de sensibiliser 593 foyers. Les résultats concernant l'évolution des caractérisations avant et après la sensibilisation sont les suivants :

Bilan comparatif des caractérisations Phase 1/ Phase 2- Semestre 2 2022					
PHASE 1	Lot	Secteur	BILAN		
			Acceptation	Refus	
PHASE 1	Vertical	Lot 1	PORT	50,36%	49,64%
		Lot 2	ST PAUL-PLATEAU CAILLOU	44%	56%
	Urbain	Lot 2	TROIS BASSIN-CENTRE-VILLE	71%	29%
		Lot 1	POSSESSION	66%	35%
	Ecart	Lot 2	ST LEU-LE PLATE	68,07%	31,93%
		Lot 1	SAINT PAUL-BDN	68%	32%
PHASE 2	Lot	Secteur	BILAN		
			Acceptation	Refus	
PHASE 2	Vertical	Lot 1	PORT	63,26%	36,74%
		Lot 2	ST PAUL-PLATEAU CAILLOU	51%	49%
	Urbain	Lot 2	TROIS BASSIN-CENTRE-VILLE	72%	28%
		Lot 1	POSSESSION	65%	35%
	Ecart	Lot 2	ST LEU-LE PLATE	86,93%	13,07%
		Lot 1	SAINT PAUL-BDN	69%	31%

Les quartiers de Port (épuisement/Manès), de Plateau-Caillou et du Plate Saint-Leu ont amélioré leurs performances de tri. Sur les autres secteurs, la qualité du tri stagne.

La deuxième opération a permis de sensibiliser 752 foyers. Les résultats sont les suivants :

	Possession		Port		Saint Leu		Saint Paul Z2b		Trois Bassins	
	ZAC Saint Laurent		Cœur Saignant haut/bas		Piton/portail		Saline les Bains Bellevue		Grande Ravine	
	Vertical		Urbain		Vertical		Urbain		Ecart	
	29/06/2022	21/09/2022	22/06/2022	28/09/2022	24/06/2022	30/09/2022	16/06/2022	22/09/2022	15/06/2022	05/10/2022
Matières valorisables	55%	41%	46%	41%	67%	71,00%	64%	64%	75%	67%
Matières non valorisables	45%	59%	54%	59%	33%	32%	36%	36%	25%	33%

Malgré la phase de sensibilisation entre les deux caractérisations, les quartiers de Zac Saint Laurent, Cœur-Saignant et Grande-Ravine enregistrent une baisse de la qualité. La qualité de Piton Saint-Leu augmente. Celle de La Saline-Les-Bains stagne.

Installation d'une fourmizière

Une « fourmizière » a été installée le 13 décembre 2021 sur la commune de Saint Paul (Eperon). Une « fourmizière » est un lieu d'accueil dans lequel sont collectés par apport volontaire, notamment, les emballages recyclables. Basé sur la notion de gratification du geste de tri, un système de récompenses (bons de réductions avec un réseau d'entreprises partenaires) est mis en place. Ainsi, un barème de points appelés « mizes » est déterminé selon le poids apporté par flux accepté.



16,6 tonnes de déchets (hors D3E, textiles et verre consigné « réutiliz ») ont été collectées en 2022.

Opérations « commando CS »

En plus des opérations décrites dans le chapitre F menées par les médiateurs sur la sensibilisation au tri dans le cadre du marché de veille et de médiation, en 2022, des opérations « commando CS » ont été menées.

Ces opérations se déroulent selon les 3 phases décrites ci-dessus pour les opérations « améliorations de la CS ». Seul le ciblage des quartiers change. Ils sont ciblés en fonction de la qualité des apports lors du vidages au centre de tri.

22 103 foyers ont ainsi été sensibilisés. Les résultats des quartiers sont les suivants :

	AVANT SENSIBILISATION		APRES SENSIBILISATION	
	Matières Valorisables	Matières Non valorisables	Matières Valorisables	Matières Non valorisables
Etang Saint-Paul	56,05%	43,95%	57,50%	42,50%
Ravine à malheur La Possession	68,61%	31,39%	57,42%	42,58%
RDG Le Port	49,72%	50,28%	66,73%	33,27%
Saint Gilles les Hauts	39,59%	60,41%	56,22%	43,78%
Saint Gilles Les Bains	43,79%	56,21%	67,12%	32,88%
Piton Saint-Leu	23,59%	76,41%	65,50%	34,50%
Chaloupe Saint-Leu	66,49%	33,51%	71,50%	28,50%
Saline les Hauts	54,66%	45,34%	57,63%	42,37%
Fleurimont	51,49%	48,51%	43,83%	56,17%
Grande Fontaine	36,95%	63,05%	36,63%	63,37%
Trois-Bassins	71,98%	28,02%	70,38%	29,62%
TOTAL	51,17%	48,83%	59,13%	40,87%

Une amélioration globale est constatée après sensibilisation. Cependant, les quartiers de la Ravine à Malheur, Fleurimont et Trois-Bassins enregistrent une baisse de la qualité de tri.

Enquêtes auprès des locataires des groupements d'habitation

Les objectifs définis pour ces enquêtes sont les suivants :

- Déterminer les connaissances des locataires quant aux consignes de tri ;
- Identifier les habitudes/les pratiques acquises des ménages dans la gestion de leurs déchets ;
- Inciter et encourager les locataires à la pratique du tri des déchets ;
- Appréhender les attentes des familles facilitant le geste de tri.

En 2022, ces enquêtes ont concerné les communes de La Possession et de Saint Leu.

Pour Saint Leu, les principaux constats relevés sont :

- Une grande partie des locataires pratiquent le tri des déchets, mais cela n'est pas respecté par les non-trieurs qui polluent les bacs jaunes.
- Une grande partie des locataires utilisent des sacs poubelles de couleur noire pour sortir leurs déchets.
- Une bonne connaissance des consignes de tri, mais pas totalement maîtrisée, particulièrement pour les aérosols, les bouteilles d'huile, les canettes et les boîtes de conserves
- Une dotation de bacs jaunes présente, mais nettement inférieure à la dotation des bacs ordures ménagères. Même si la dotation semble être insuffisante, les usagers s'avèrent être satisfaits.
- Une forte attente de changement concernant la gestion des déchets dans les résidences, 94% à 96% des répondants se disent favorables à la mise en place de point de regroupement pour apport volontaire.
- Une forte volonté des locataires pour adhérer au tri des déchets dans leurs résidences, sous réserve d'avoir des moyens supplémentaires.
- Une grande partie des répondants s'estiment être bien informés à propos du tri des déchets.

En ce qui La Possession, les principaux résultats sont les suivants :

- Une connaissance partielle des consignes de tri ;
- Une forte volonté des locataires pour adhérer au tri des déchets dans leurs résidences, sous réserve d'avoir des moyens supplémentaires
 - 89% des personnes interrogées se sentent utiles quand ils trient leurs déchets, particulièrement pour l'environnement, la planète et la propreté.
 - 94% des personnes interrogées sont prêtes à trier davantage leurs déchets.

Performances de tri des emballages/papiers collectés en porte à porte (en tonnage)

Les tonnages collectés en bac jaune ont globalement augmenté avec cependant une qualité du tri qui continue de se dégrader (51 % de refus contre 45% en 2021). Malgré les efforts déployés tout au long de l'année directement par le TCO ou via les tests menés avec le collecteur.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
tonnages collecte sélective bac jaunes triés* (données ILEVA)	7 009	7 180	7 208	7 398	7 307	7 666	7 533
Refus (données ILEVA)	1 993	2 224	2 848	2 517	2 996	3 418	3 868
Taux de valorisation collecte sélective	72%	69%	60%	66%	59%	55%	49%
<i>papier</i>	2 724	2 620	2 135	2 332	1 769	1 470	1 150
<i>Plastique (PET clair et coloré, PEHD)</i>	666	707	560	523	602	639	559
<i>métal</i>	205	206	166	221	238	227	224
<i>carton</i>	1 451	1 421	1 006,95	1 165	1 537	1 986	1 493
Total tonnages valorisés	5 046	4 954	3 868	4 241	4 146	4 322	3 426

**les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte.*

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017. Elle est désormais effectuée par CYCLEA.

En 2022, les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **augmenté de 6%**, passant de 459 en 2021 à 486 tonnes en 2022.

Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, les déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

L'association Véhicules Hors d'Usage de La Réunion (VHU Réunion) regroupe l'ensemble des concessionnaires importateurs automobiles du Département. Elle a pour objet la collecte et le traitement des Véhicules Hors d'Usages abandonnés et met en œuvre les moyens pour répondre aux obligations réglementaires du :

- Décret n°2017-675 du 28 avril 2017 relatif à la gestion des VHU ;
- Arrêté n°2017-675 du 28 avril 2017 définissant le contenu et les modalités du plan d'actions des producteurs automobiles.

Ce plan d'actions prévoit la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses inhérentes à la collecte et au transport des VHU vers un centre agréé, dès lors que leur valeur marchande est négative ou nulle.

Avant la constitution de VHU Réunion, le TCO assurait les retraits des épaves et des Véhicules Hors d'Usage abandonnés pour ses communes membres par le biais d'un prestataire après enquête administrative des polices municipales. Le coût des enlèvements était alors supporté par le TCO.

Au cours de l'année 2020, les cinq communes membres ont conventionné avec VHU Réunion. Les enlèvements sur la voie publique des VHU abandonnés d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T sont réalisés gratuitement par VHU Réunion en lien direct avec les polices municipales.

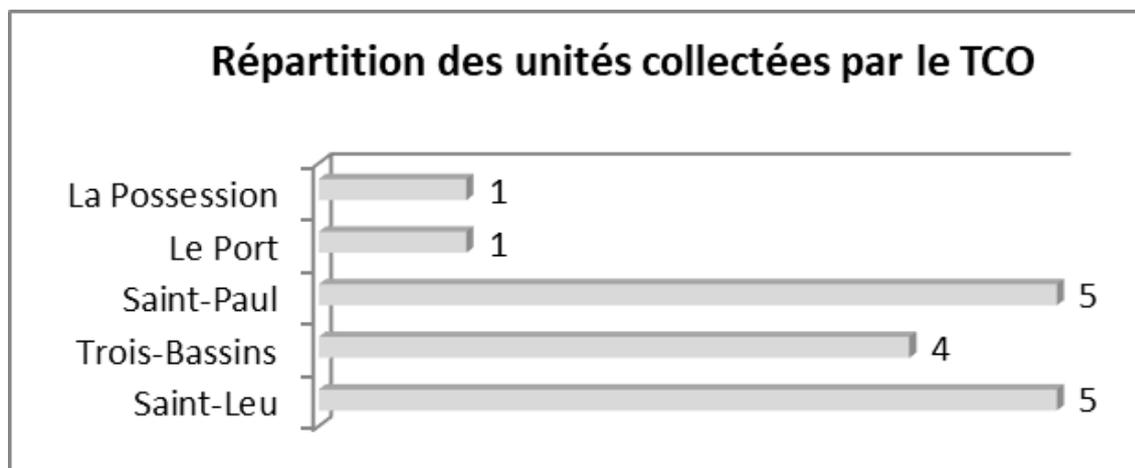
Le TCO continue à assurer les enlèvements des véhicules de plus de 3,5T et des deux roues après enquêtes et autorisations des polices municipales.

Le 21 octobre 2020, le TCO a également signé une charte avec l'association VHU Réunion pour, notamment avoir accès à la base de données. En effet, les signalements continuent à être transmis par le TCO aux polices municipales pour traitement après vérification de la base.

Le 22 mars 2021, le TCO a signé une convention relative à la gestion des véhicules hors d'usage abandonnés sur les parkings privés des bailleurs sociaux. Celle-ci

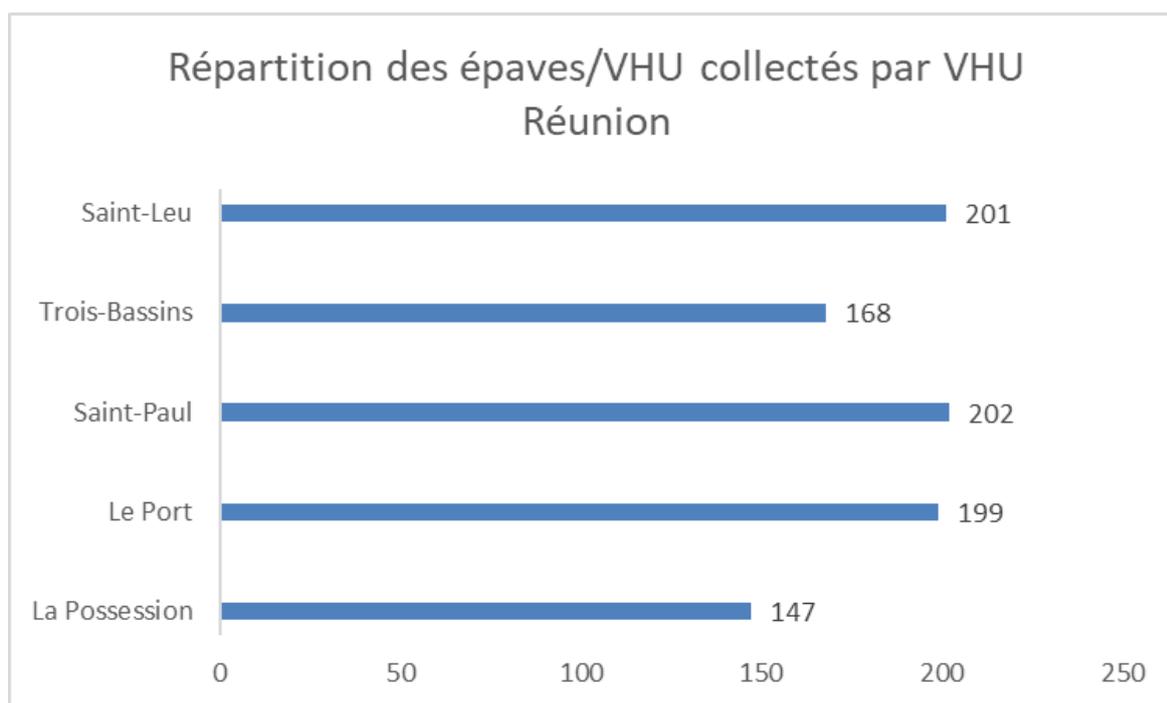
permet d'effectuer pour le compte des bailleurs le lien administratif avec VHU Réunion après la phase d'enquête administrative assurée par le bailleur en lien avec les forces de l'ordre.

Au cours de l'année 2022, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société HCe, le TCO a procédé à l'enlèvement de 16 unités constituées d'épaves découpées ou de motos.



En ce qui concerne les enlèvements d'épaves ou de véhicules hors d'usage effectués par VHU Réunion en 2022, 917 retraits ont été effectués sur les 5 communes du TCO (- 14% par rapport à 2021).

Parmi ces enlèvements, 92% concernaient des véhicules sur la voie publique et 8% concernaient des VHU abandonnés sur les parkings des bailleurs (72 VHU).



3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages depuis cette date.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique dans le contexte épidémique lié à la dengue, le TCO a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce, même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
 - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
 - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
 - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
 - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

Les tonnages collectés :

Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages _ 2022						
	Le Port	Possession	St Paul	St Leu	Trois Bassins	Total
Encombrants	1031	568	1361	687	101	3 749
Déchets verts	373	365	803	111	33	1 685
OMr	0	0	134	5	0	139
Total	1405	933	2299	803	134	5 573
Ratio (kg/hab)	43	28	22	23	19	26

Année	DV	ENC	OMr	Total
2021	702	4354	128	5185
2022	1685	3749	139	5573
Delta	140,02 %	-13,91 %	8,79 %	7,50 %

Au cours de l'année 2022, 5 573 tonnes de déchets ont été collectées en encombrants, déchets verts et Ordures Ménagères résiduelles, contre 5 185 tonnes en 2021. Ainsi, les quantités collectées en **dépôts sauvages ont augmenté (+7,5 %)**.

Cette augmentation est notamment due à la mobilisation des moyens des dépôts sauvages pour les collectes après cyclone (+140% en déchets verts) et au déploiement d'opérations « vide fond de cour » en lien avec les communes dans le cadre de la lutte anti-vectorielle dans le contexte épidémique de dengue sur les communes de Le Port et de Saint Paul.

En 2022, la commune de Saint Leu a également mené des opérations de lutte contre les dépôts sauvages suivies d'embellissements et de sensibilisations des riverains nécessitant, notamment, l'intervention des moyens de collecte des dépôts sauvages.

En effet, durant l'année 2022, 29 opérations (quartiers) se sont déroulées à l'échelle des quartiers du TCO :

Commune	Quartiers	Période 2021
Le Port	Totalité des quartiers de la commune	De juin à août (7 jours)
	Totalité des quartiers de la commune	Octobre à décembre (6 jours)
Saint Paul	Totalité des quartiers de la commune et	Novembre à décembre (15 jours)

8 983 Déchets Electriques et Electroniques (D3E) ont également été collectés sur l'année par ces moyens.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été optimisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés devraient rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. Le TCO doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans le cadre du marché mis en œuvre courant 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. **Sur l'exercice 2022, 28 301 dépôts sauvages** ont été collectés par le TCO suite aux différents recensements/remontées réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes...), soit une augmentation de 10% environ (25 720 dépôts en 2021). A raison de 250 jours travaillés, cela représente environ une centaine de dépôts collectés chaque jour.

La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné, est également réalisée. En 2022, 22 panneaux ont été déployés sur le territoire et 78 panneaux ont fait l'objet de maintenance/remplacement.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police municipale et de la Brigade intercommunale en collaboration avec les services environnement des communes et les services du TCO.

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques (hors voies rapides).

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

Le site de Cambaie permet désormais d'accueillir 41 chiens contre 26 anciennement et 14 chats contre 8. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat. **Il est à noter que le TCO a validé en 2021 un site à l'Eperon pour la création d'une nouvelle fourrière dont les capacités seront doublées par rapport à l'actuelle et qui accueillera également un refuge pour faciliter les adoptions.**

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prorogé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture de l'animal. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes ou récupérés au domicile des particuliers, ainsi que les animaux euthanasiés en fourrière sont pris en charge par le service public d'équarrissage.

	Captures (mises en fourrière)	
	Chiens	Chats
La Possession	87	46
Le Port	151	61
Saint-Paul	666	452
Trois Bassins	114	32
Saint-Leu	210	107
s/total 2022	1228	698
s/total 2021	1100	405
	+12%	+72%
Total 2022	1926	
Total 2021	1505	
Delta	+28%	

En 2022, on observe une augmentation (421) du nombre de captures par rapport à 2021 (signalement plus fréquent d'attaques, abandons déguisés, réquisition Arche de Noé...). Parmi ces captures,

- 1796 euthanasies ont été réalisées dont 1015 chiens et 781 chats (+17 % par rapport à 2021)
- 79 restitutions propriétaires soit 4.1% des captures
- 92 cessions à des associations de protection animales (57 par ZOOM, 13 par Les petits innocents, 21 par APEBA, 1 par Espoir au creux de la patte) en vue d'adoption : 88 chiens et 4 chats. Il est à noter que la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a entériné ce dispositif de cession de la fourrière à des associations de protection animale.

Il y a eu une crise fin avril 2022 où l'ensemble des fourrières de l'île avait été mobilisé sur des quartiers de St-Paul. Les captures réalisées durant cette action ont été gérées en lien avec les associations de protection animale ou les animaux capturés ont pu être adoptés (et stérilisés) par la suite.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela tient également compte du mode de comptage des portées comptant pour un individu (alors que l'ensemble des chiots et chats n'est pas toujours dénombré).

Ramassages cadavres sur les voies publiques et à domicile		
	Chiens	Chats
La Possession	114	140
Le Port	161	332
Saint-Paul	635	629
Trois Bassins	84	41
Saint-Leu	183	216
s/total 2022	1177	1358
s/total 2021	1301	1240
Delta	-10%	10%
Total 2022	2535	
Total 2021	2541	
Delta	-0.2%	

Le ramassage des cadavres d'animaux est quasi stable par rapport à 2021.

Un marché de stérilisation a débuté en janvier 2019. Les animaux femelles et mâles bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés.

En 2022 le nombre de stérilisations (2830) a augmenté de 5% par rapport à 2021 (2689).

11 associations ont bénéficié du quota gratuit de stérilisation (à raison de 30 animaux par association par an) pour un total de 197 **animaux**. 20% des associations seulement ont utilisé le quota à plein.

2022	Chiennes	Chattes	Chiens	Chats	Total
Stérilisation	737	1275	274	544	2830
Identification	600	1237	185	517	2539

2022	Port	Possession	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint Leu	total
Nb stérilisation	310	464	1255	91	710	2830

Outre la stérilisation, en matière de prévention :

- plus de 9 200 foyers sensibilisés par une communication porte à porte dans les différents quartiers du territoire
- 3 433 personnes sensibilisées lors des stands d'animation (dont 1 789 enfants et 1 644 adultes)
- 288 enfants et 107 adultes sensibilisés en interventions scolaires.
- 4 verbalisations (3 sur St-Paul, 1 sur St-Leu) pour divagation et 79 rappels à l'ordre (sur St-Leu essentiellement).

Les coûts relatifs à l'errance animale sont bien distingués au niveau de la comptabilité analytique du TCO et ne seront pas intégrés dans les tableaux précisant les coûts de la gestion des déchets ménagers.

H. Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010

Les tonnages collectés par flux (en tonnage) entre 2010 et 2022 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2022	
	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100
AV	12266	9%	23797	18%	29474	23%	34398	27%
Déchèteries	10064	8%	20738	16%	25409	20%	29689	23%
Encombrants	4146	3%	7978	6%	9807	8%	11562	9%
Gravats	2276	2%	4807	4%	6082	5%	6756	5%
Déchets végétaux	1822	1%	3283	3%	3574	3%	5012	4%
Ferrailles	955	1%	1883	1%	2535	2%	2456	2%
D3E	343	0%	1367	1%	1505	1%	1585	1%
Carton	522	0%	815	1%	949	1%	1178	1%
Plâtre		0%	605	0%	956	1%	1140	1%
Verre	2202	2%	3059	2%	4065	3%	4709	4%
PAP	117085	91%	93400	72%	99600	77%	100643	78%
OMR	57863	45%	56986	44%	57896	45%	59839	46%
Ménages et assimilés	52375	40%	50465	39%	52636	41%	53022	41%
Hotel / Restaurant	4367	3%	4281	3%	3498	3%	4625	4%
Ecoles	778	1%	1652	1%	1178	1%	1484	1%
Corbeilles à papier	171	0%	371	0%	379	0%	486	0%
Mafate	172	0%	217	0%	205	0%	222	0%
DV	35784	28%	21750	17%	24750	19%	23209	18%
ENC	13639	11%	3718	3%	4972	4%	5103	4%
CS	6638	5%	6800	5%	7014	5%	7288	6%
DS	3161	2%	4146	3%	4968	4%	5204	4%
Total général	129352	100%	117197	91%	129074	100%	135041	104%

Le tableau ci-dessus met en évidence la tendance du développement de l'apport volontaire comme mode de collecte (passé de moins de 10% en 2010 à près de 30% en 2022).

Il fait aussi apparaître que la production de déchet n'a pas diminué entre 2010 et 2022 (malgré une diminution importante de la part des déchets végétaux) et qu'elle aurait même tendance à augmenter...

Rem : Les gravats déposés en déchèterie augmentent beaucoup et représentent 6 756 tonnes en 2022.

Les tonnages collectés par flux (en kg/hab/an) entre 2010 et 2022 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2022	
	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100
AV	61	9%	112	18%	139	22%	163	26%
Déchèteries	50	8%	98	15%	120	19%	141	22%
Encombrants	20	3%	38	6%	46	7%	55	9%
Gravats	11	2%	23	4%	29	4%	32	5%
Déchets végétaux	9	1%	15	2%	17	3%	24	4%
Ferrailles	5	1%	9	1%	12	2%	12	2%
D3E	2	0%	6	1%	7	1%	8	1%
Carton	3	0%	4	1%	5	1%	6	1%
Plâtre		0%	3	0%	5	1%	5	1%
Verre	11	2%	14	2%	19	3%	22	3%
PAP	577	91%	439	69%	469	74%	478	75%
OMR	285	45%	268	42%	273	43%	284	45%
Ménages et assimilés	258	41%	237	37%	248	39%	252	39%
Hotel / Restaurant	22	3%	20	3%	17	3%	22	3%
Ecoles	4	1%	8	1%	6	1%	7	1%
Corbeilles à papier	1	0%	2	0%	2	0%	2	0%
Mafate	1	0%	1	0%	1	0%	1	0%
DV	176	28%	102	16%	117	18%	110	17%
ENC	67	11%	18	3%	23	4%	24	4%
CS	33	5%	32	5%	33	5%	35	5%
DS	16	2%	20	3%	23	4%	25	4%
Total général	638	100%	551	86%	608	95%	641	101%

Le même tableau en kg/hab/an permet d'effectuer les mêmes conclusions que précédemment. Après une diminution significative de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2015, cette dernière est repartie à la hausse depuis pour retrouver un niveau semblable à 2010.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du volet déchets s'élèvent à **11,136 M€** qui ont été dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation des sites, l'acquisition de panneaux et d'une subvention d'équipement au syndicat mixte ILEVA (à hauteur de 6,196 M€).

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement. Avec la création prochaine de l'outil multifilière RUNEVA, ILEVA a sollicité les 3 EPCI à hauteur de 40 M€ sur 3 ans (2020 à 2022) afin de financer ledit outil. Le rapport annuel d'ILEVA est joint en annexe.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 615 k€. Les dépenses ont augmenté de 21% par rapport à celles de 2021. Cela s'explique également par la constitution de stocks de bacs roulants plus conséquents avec la fin du marché en novembre 2022 pour assurer la continuité du service public jusqu'au démarrage du nouveau marché. Cette disposition a intégré les aléas rencontrés sur les usines de production et les livraisons maritimes dans le contexte post-COVID et du conflit international. La fourniture et la pose de panneaux portées par la Direction de l'Environnement se sont élevées à 46 k€.
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 3 275 k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la Direction des Travaux et du Patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des anciennes décharges (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port) pour 3 204 k€ ;
 - b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries) pour 75 k€.
- 3- Subvention d'équipement de 6,196 M€ à ILEVA.

Les recettes afférentes à la gestion des déchets sont principalement issues du FCTVA pour 192 k€ et des subventions de l'Etat et de l'ADEME pour 28 k€ (acquisition de bornes à verre).

Au titre des autres dépenses liées à l'environnement, 82 k€ ont été investis sur la création d'un nouveau centre animalier à l'Eperon afin d'y développer une fourrière et un refuge pour les chiens et les chats (étude de programmation et AMO/mandat pour le choix d'un maître d'œuvre).

INVESTISSEMENT 2022 (en k€)

	DEPENSES											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes	-	45	130	207	44	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-	-	5		5	4	-
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	1 162	1 220	1 635	1 441	1 334	1 615
Engins	-	-	1 120	102	138	-	-	-	45	-	-	-
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2	94	128	50	24	60	75
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-	-	-	-	3 715	6 196	6 196
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79	226	108	26	16	16	3 204
Panneaux	-	83	93	47	38	45	21	10	50	40	36	46
Divers (y/c fonds de concours)	86	48	30	4	-	-	1 799	-	-	2	53	-
Total déchets	12 401	6 782	4 333	6 186	3 611	1 044	3 302	1 471	1 806	5 243	7 699	11 136
Fourrière animale / Centre animalier	-	20	26	8	45	17	6	390	41	43	58	82
Etudes et actions énergie/PCAET							19					
<i>Total Environnement</i>	<i>12 401</i>	<i>6 802</i>	<i>4 359</i>	<i>6 194</i>	<i>3 656</i>	<i>1 061</i>	<i>3 327</i>	<i>1 861</i>	<i>1 847</i>	<i>5 286</i>	<i>7 757</i>	<i>11 218</i>

	RECETTES											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FCTVA déchets	1 931	845	-	990	631	190	229	262	282	246	255	193
Subventions déchets	1 887	1 010	692	1 118	2 557	1 900	27	45	367	250	1 116	28
Divers	7	52	5	-	147	-	778	-	-	-	-	-
Total recettes	3 825	1 907	697	2 108	3 335	2 090	1 034	307	649	496	1 371	221

Pour la partie errance animale, le montant des recettes s'élève à 2 k€ au titre du FCTVA.

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à **45,933 M€** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 2,029 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la Direction de l'Environnement). Il y a eu une augmentation de 5,7% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2021 en raison des coefficients de révision qui ont fortement augmenté (notamment en collecte des déchets).

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses de traitement sont de 15,477 M€ pour 2022 et sont redevenues à un niveau élevé que les années précédentes. La réalisation des travaux de RONEVA démarrés en août 2021 a entraîné le remboursement des intérêts d'emprunt et se conjugue également avec la tendance inflationniste de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (enfouissement). Cette situation perdurera jusqu'à la mise en service de l'unité de valorisation énergétique. Une fois, l'unité mise en service, la production d'électricité génèrera des recettes de fonctionnement et les contributions devraient revenir à un niveau moindre. Le coût de traitement des déchets représente près de 34% du coût total du service. Il est à souligner que le TCO a dû passer des marchés de traitement des gravats et des déchets de plâtre dont les coûts ont augmenté. De plus, les apports en déchèterie se maintiennent sur ces flux, ce sont 766 k€ qui ont été alloués au paiement de ces prestations.

Le coût de la collecte est plus important de 5,7 % en 2022 qu'en 2021 pour s'établir à 24 674 k€. Cette dépense représente 53% de la dépense totale. Cette augmentation tient compte de la révision des marchés de collecte avec une actualisation des coûts en raison du contexte défavorable (hausse des énergies, des matières premières...) et des services supplémentaires comme l'entretien autour des bornes à verre. De plus, le TCO a déployé des moyens supplémentaires pour résorber l'impact des deux cyclones passés en février et mars 2022 (plus de 6500T de végétaux collectés au lieu de 2500 T sur la même période) et pour lutter contre la Dengue. Des opérations vide fond de cour et opérations spéciales de résorption de dépôts (33) ont été organisées sur les communes mobilisant des renforts supplémentaires (véhicules et personnel).

Les dépenses de pré-collecte (maintenance de contenants), de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion du TCO représentent 13% des dépenses totales.

Le coût complet par habitant calculé hors amortissement dans le tableau suivant a augmenté pour 2022 (218 €/habitant). Le coût aidé 2022 hors amortissement (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 208 € par habitant. Les années précédentes, le TCO était plutôt sur des valeurs contenues entre 160 et 180 € par habitant. L'évolution à la hausse des contrats et les faibles recettes disponibles sont les raisons de cette situation même à niveau de service équivalent depuis près de 10 ans.

Les charges de traitement (34% du montant total des dépenses) et de collecte (53 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (plus de 87%).

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 82% ;
- par les recettes diverses (éco-organismes, pénalités, redevance spéciale...) : 4% ;
- et par le budget général de la collectivité : 14%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+6% en 2022), ce qui permet limiter l'impact déjà conséquent sur le budget principal.

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (1,7M€) comme CITEO, OCAD3E.

Les titres pour la redevance spéciale ont pu être émis sur la base des tarifs 2022 validés fin 2021 et du nouveau règlement de collecte validé en mars 2021 (volume maximum). Cela a représenté 285 k€.

Le TCO avait perçu en 2021 plus de 2,7M€ de recettes exceptionnelles dont l'impact des hausses de prestations n'avait pas été aussi important.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO. **Il est à rappeler que pour 2021, l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM, de la redevance spéciale et de la maîtrise des dépenses, avait permis de poursuivre la réduction de la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (1,714 M€). Cependant, cette performance était à mettre en parallèle aux 2,7 M€ de recettes exceptionnelles de 2021. Le déficit de 2021 aurait pu être de 4,4 M€. Pour 2022, ce déficit est de 6,453 M€ (dont notamment les 650 k€ de dépenses exceptionnelles liées à la gestion post cyclonique)**

Les tableaux présentés ci-après permettent de récoiler l'ensemble des données du compte administratif du TCO en fonction des différents postes de dépenses et de recettes.

Ces tableaux ne prennent cependant pas en compte les amortissements et d'autres frais généraux du TCO dans l'évaluation des coûts de la prévention et de la gestion des déchets.

Afin de se conformer davantage au cadre de la matrice COMPTACOUT de l'ADEME (facilitant ainsi), les données COMPTACOUT 2022 sont joints ci-après au présent document afin de permettre la comparaison des différentes collectivités entre elles. Cependant, les dépenses relatives à la collecte des corbeilles sont exclues de la matrice car l'ADEME considère que cette dépense relève davantage de la compétence communale de la propreté urbaine. Il y a donc des écarts relatifs entre le tableau qui suit et la matrice COMPTACOUT qui s'expliquent ainsi.

FONCTIONNEMENT 2022(en k€)														
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	342	151	269	216	259	199	158	160	177	Maintien des dépenses de maintenance des contenants
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	18 667	18 463	18 804	20 610	20 780	21 897	23 333	24 674	Augmentation des dépenses liée à la révision des contrats (impacts COVID et guerre en Ukraine), gestion des cyclones de début 2022 et opérations vide fond de cour pour lutter contre la Dengue
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	16 041	14 479	15 599	14 653	12 417	14 606	13 623	13 883	15 477	Augmentation des contributions à ILEVA et du traitement des déchets plâtre
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	2 936	3 126	2 658	2 533	2 461	2 140	2 568	2 636	maîtrise des coûts
Autres frais	832	964	2 085	412	536	314	799	875	2 091	482	372	327	665	(impressions subventions écoles et associations LAV, moyens généraux) Stratégie déchets et étude d'implantation des bornes d'apport volontaire et des PAV biodéchets pour (300k€)
Masse salariale	1489	1633	1780	1983	1982	2221	2 250	2 273	2 060	1 826	1 973	2 142	2 304	Evolution du point d'indice et arrivée des recrutements suite réorganisation
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	37 478	40 246	42 774	42 153	38 768	40 506	39 479	39 970	40 354	40 163	42 413	45 933	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	-1%	-8%	4%	-3%	-1%	1%	-0,5%	5,6%	8,3%	Une évolution des dépenses due aux révisions des marchés (près de 15% en collecte des déchets ménagers) et des charges de traitement
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	207 004	209 835	210 224	211 448	212 561	212 074	213 321	214 795	214 073	212 382	210 918	210 771	
Dépenses en € par habitant	179	181	192	203	199	182	191	185	186	189	189	201	218	
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	3 764	2 684	2 345	2 844	1 890	2 621	4 189	5 489	2 008	Recettes Eco-organismes, Redevance spéciale, pénalités (pas de recettes exceptionnelles contrairement à 2021)
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	38 389	36 084	38 161	36 635	38 080	37 733	35 974	36 924	43 925	Impact direct des dépenses de fonctionnement et des recettes plus faibles
Coût aidé par habitant (recettes déduites)	160	173	174	186	182	170	180	172	177	176	169	175	208	le coût aidé par habitant 2022 intégrant les amortissements sur les investissements réalisés les années précédentes est de 210 € selon la matrice COMPTACOUT (voir les détails dans les annexes)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	29 538	31 234	32 622	33 980	35 210	37 472	augmentation des recettes fiscales
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	3%	6%	4%	4%	4%	6%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	59,7%	59,4%	62,2%	61,7%	66,4%	72,1%	75,3%	80,6%	82,0%	86,5%	94,5%	95,4%	85,3%	Un taux de couverture du service public qui s'est dégradé en raison d'un accroissement des dépenses et de recettes exceptionnelles rares
Taux de couverture du total des dépenses par l'ensemble des recettes (TEOM et recettes de fonctionnement)	63,9%	61,3%	65,8%	65,0%	69,4%	74,0%	76,7%	82,0%	82,9%	87,3%	95,0%	96,0%	86,0%	Cela ne prend pas en compte les amortissements des charges d'investissement et certains frais de structure
Part des dépenses financée par le budget principal	13 109	14 515	13 776	14 972	12 881	10 080	9 441	7 097	6 846	5 111	1 994	1 714	6 453	l'année 2021 avait été marquée par des recettes exceptionnelles (remboursement ILEVA, subvention du Département pour lutter contre la Dengue, jugement favorable pour le TCO sur des pénalités marché...). L'année 2022 retrouve une situation "normale" ayant un impact plus conséquent sur le budget général du TCO

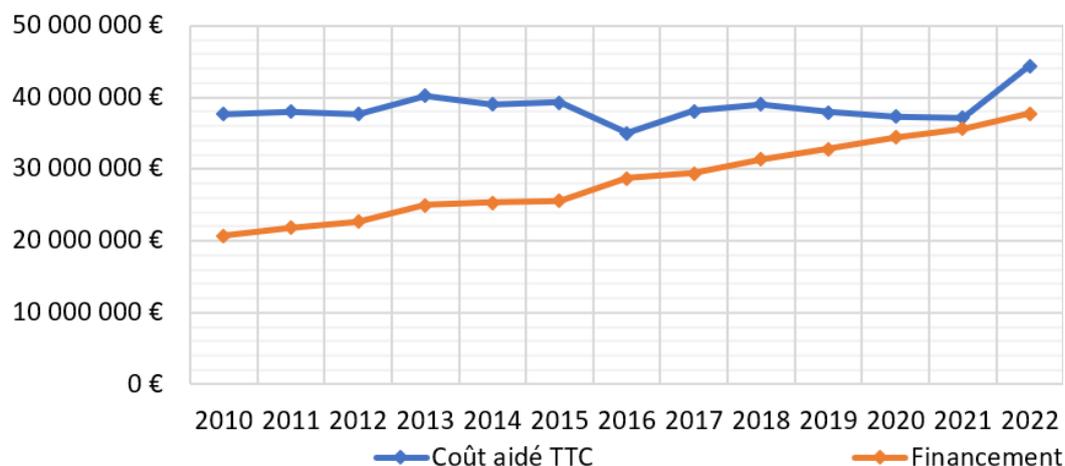
NB : Les données de 2014 à 2022 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2022 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors dépenses relatives à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015, 1.388 M€ en 2016, 1.436M€ en 2017 et 1,349M€ en 2018, 1,491 M€ en 2019, 1,62 M€ en 2020, 1,639M€ en 2021). A titre indicatif, pour 2022, les dépenses de fonctionnement relatives à l'errance font état d'un montant de 2,029 M€ et de 95 k€ de recettes de fonctionnement (subvention Etat).

DONNEES COMPTACOUT 2022

Année 2022 Montants HT par habitant	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	84,35	4,28	29,89	29,95	42,40	24,09	1,39	0,08	0,72	217,17
Coût technique	84,03	4,28	29,89	29,94	42,40	24,09	1,39	0,08	0,72	216,84
Coût partagé	83,59	3,90	23,28	29,26	42,40	24,02	1,39	0,08	0,72	208,65
Coût aidé HT	83,48	3,89	23,28	29,18	42,40	24,02	1,39	-0,22	0,72	208,15
TVA acquittée	0,66	0,08	0,23	0,38	0,61	0,34	0,02	-0,01		2,32
Coût aidé TTC	84,14	3,97	23,51	29,56	43,02	24,37	1,41	-0,22	0,73	210,47
Financement déchets										179,14

Année 2022 Montants HT par tonne	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	300	192	864	269	359	574	180	0	7 633	352
Coût technique	299	192	864	269	359	574	180		7 633	351
Coût partagé	298	175	673	263	359	572	180		7 633	338
Coût aidé HT	297	174	673	262	359	572	180		7 633	337
TVA acquittée	2	4	7	3	5	8	2		51	4
Coût aidé TTC	299	178	680	265	364	580	182		7 683	341
Financement déchets										290

Evolution du coût aidé TTC et du financement du service public depuis 2010

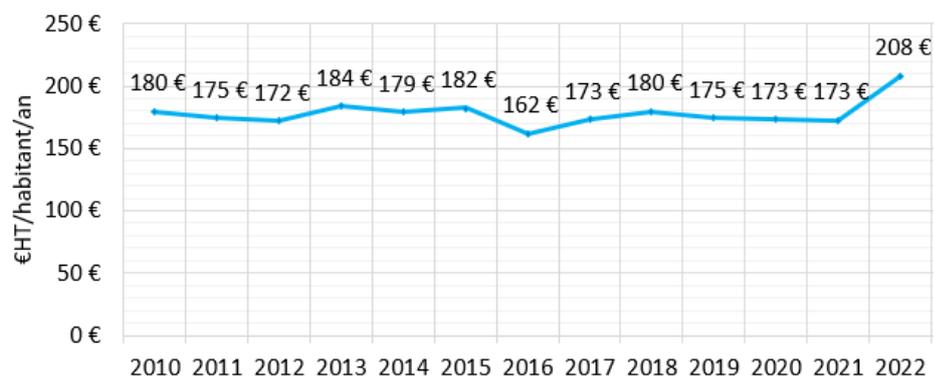


Ce graphique montre l'augmentation progressive des capacités de financement du service public d'élimination des déchets depuis 2010 et une certaine maîtrise des dépenses.

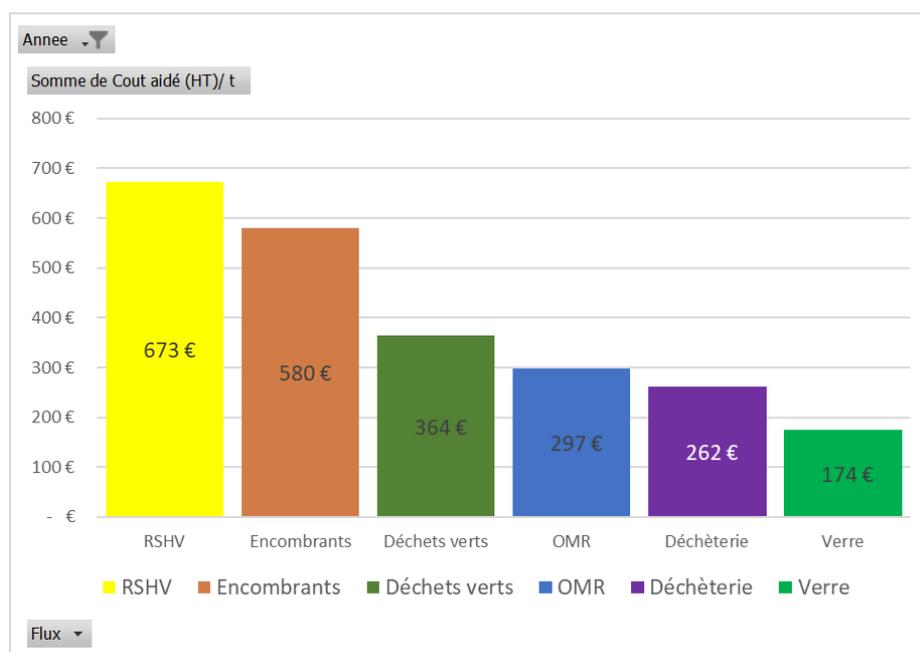
Il permet d'observer progressivement depuis 2010 un rapprochement entre les charges restantes à la collectivité après les aides, subventions et autres produits d'exploitation (coût aidé) et la capacité de financement.

Toutefois, l'année 2022 aura été marquée par une inflation importante et des révisions de prix des marchés de collecte ayant considérablement impacté les coûts de gestion des déchets.

Evolution du coût aidé par habitant entre 2010 et 2022



Coût (HT) par tonne et par flux en 2022



Ce graphique met en évidence les coûts de gestion pour une tonne de déchets en fonction du flux. On constate que le recyclables secs (hors verre) et les encombrants qui sont tous deux triés génèrent des coûts de gestion importants.

En comparaison, le verre monoflux avec une collecte en apport volontaire et peu de fréquence est bien moins onéreux.

Les déchèteries (malgré des plages horaires d'ouverture importantes) permettent d'avoir un coût de gestion des déchets à la tonne bien inférieur aux encombrants ou aux déchets végétaux collectés en porte à porte.

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2022.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,00%
TCO	16%
CINOR	14,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2022.

Tranche par montant de TEOM payé		Nombre de redevables	Recettes TEOM 2022		Recette moyenne de TEOM par tranche
TEOM à 0 €	849	1,04%	0 €	0,00%	- €
de 1 € à 50 €	3 176	3,88%	73 736 €	0,20%	23,22 €
de 51 € à 100 €	2 597	3,17%	197 548 €	0,53%	76,35 €
de 101 € à 200 €	12 498	15,25%	2 022 515 €	5,42%	162,22 €
de 201 € à 500 €	47 361	57,79%	14 974 500 €	40,10%	313,09 €
de 501 € à 1 000 €	11 545	14,09%	7 620 471 €	20,41%	661,17 €
de 1 001 € et plus	3 934	4,80%	12 455 442 €	33,35%	3 184,43 €
Total	81 960		37 344 212€		455,64 €

81% des foyers paient une TEOM <501€

Certaines rôles n'ont pas été intégrés dans ce montant total.

En moyenne, la TEOM représente 438,12 € par foyer fiscal.

c) Recettes de la Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017_120_CC_30).

La formule de calcul est la suivante.

$$\begin{aligned} & \textbf{Montant Redevance Spéciale} = \\ & \text{Tarif flux déchets résiduels} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^a (- \text{franchise 240 L})] \\ & \quad + \\ & \text{Tarif flux collecte sélective} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^b (- \text{franchise 120L})] \\ & \quad + \textbf{15 € (frais de gestion)} \end{aligned}$$

a : Fréquence de collecte :

collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1

collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2

collecte déchets résiduels 3fois/semaine : facteur multiplicatif =3

b : Fréquence de collecte :

collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

En 2022, le règlement de Redevance Spéciale a été complété afin de fixer un délai de 30 jours calendaires pour la transmission du contrat signé et de l'ensemble des pièces justificatives, préciser les motifs de dénonciation du contrat, fixer des frais de gestion à hauteur de 15€ de manière forfaitaire et ajoutés à la tarification, d'autoriser un seul avenant par an et d'arrêter les avenants au 30 septembre de l'année en cours.

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

Les tarifs applicables sont votés chaque année par le conseil communautaire.

Les tarifs appliqués en 2022 ont été les suivants :

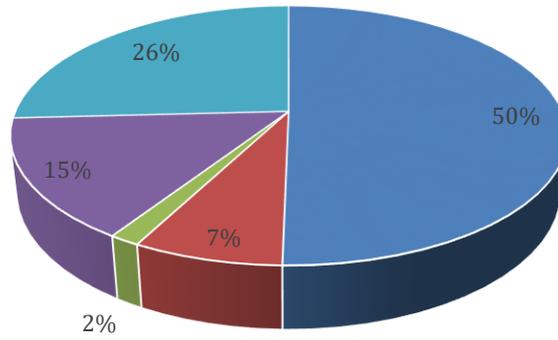
- 0,70 € /litre/an pour le flux ordures ménagères (contre 0,90€ en 2020)
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

L'équipe en charge du déploiement de la RS est désormais composée de trois agents. Elle est opérationnelle depuis le 15 juillet 2019 et a été renforcée par l'arrivée de ce troisième agent courant 2022.

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées. La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale s'est faite avec les professionnels des zones d'activité en 2022.

Au total, en 2022, **694 contrats** sont établis avec les administrations et les professionnels des zones d'activité. Le montant RS 2022 s'élève à 285 k€.

Répartition par commune



■ SAINT PAUL ■ SAINT LEU ■ TROIS BASSINS ■ POSSESSION ■ PORT

III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se définit aujourd'hui ainsi : « ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ». Elle se décline en deux axes autour d'objectifs opérationnels fortement orientés sur la gestion des déchets ménagers. Le dernier axe s'articule également autour d'une autre compétence que la gestion des déchets à travers la lutte contre l'errance animale.

Suite aux travaux initiés en 2021, le Conseil Communautaire a validé en mars 2022 la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024 avec des objectifs de réduction ambitieux au vu des obligations réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets avec le compostage individuel notamment.

A - DEVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITE ET RESPONSABLE DES DECHETS

Objectif 1 : FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets) que sur l'information et le rappel des consignes de tri. Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu :

- Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte...);
- Maintenir l'accompagnement des publics dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (suivi des composteurs, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets...);
- Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets (réflexion sur des espaces à créer en déchèterie et d'équipements structurants type déchèterie inversée ou recyclerie)
- Développer l'apport volontaire (densification du réseau de bornes à verre, expérimentations en habitat collectif, création de nouvelles déchèteries mobiles sur les zones non desservies en déchèteries fixes)

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

Après le renouvellement de plusieurs marchés publics et la délibération de sa stratégie en matière de prévention et de collecte des déchets en 2022, en n 2023, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : la mise en œuvre de la stratégie adoptée et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers à travers le renouvellement de plusieurs marchés publics.

- Mise en œuvre de la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030/2035 qui consistera à élaborer un plan de communication, expérimenter l'apport de biodéchets dans les abris-bacs, mettre en place des bornes d'apport volontaires en pieds d'immeubles pour les flux recyclables et préparer le démarrage des marchés de collecte pour le 1^{er} janvier 2024.
- Poursuivre l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - Maintenance de conteneurs (caissons de déchèteries, bornes) ;
 - Fourniture et livraison de composteurs ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries – recyclerie - bornes) ;
 - Collecte et traitement des déchets carnés ;
 - Fourniture et livraison de bacs roulants ;
 - Préparation des marchés de gestion et de collecte des déchèteries, de collecte des corbeilles, de collecte des dépôts sauvages, de médiation...

Le déploiement de la redevance spéciale sera finalisé dans les zones d'activités puis débutera pour les hôtels/restaurants bénéficiant d'une C3 pour les Ordures Ménagères résiduelles en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe B : Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- Déployer une brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets »;
- Assurer une veille du territoire pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, projets de secteur, actions communes avec les polices municipales et la future brigade du TCO pour la mise en œuvre d'actions répressives...);

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale se poursuivra avec le déploiement d'un nouveau marché de stérilisation associé à un nouveau dispositif d'accès aux usagers et une amplification des actes en ouvrant à la tranche intermédiaire des imposables.

Le projet de construction du centre animalier passera en phase de conception.

- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale...);
- La poursuite de la stérilisation des animaux et mise en oeuvre du nouveau marché avec le nouveau dispositif d'accès à certains foyers imposables ;

- La création d'un centre animalier (attribution du concours de maîtrise d'œuvre et démarrage des études de conception) ;
- L'optimisation de la gestion de la fourrière animale (mise en œuvre de nouvelles actions avec les polices municipales en horaires décalés, déploiement d'un numéro d'astreinte pour les services de secours - astreintes).

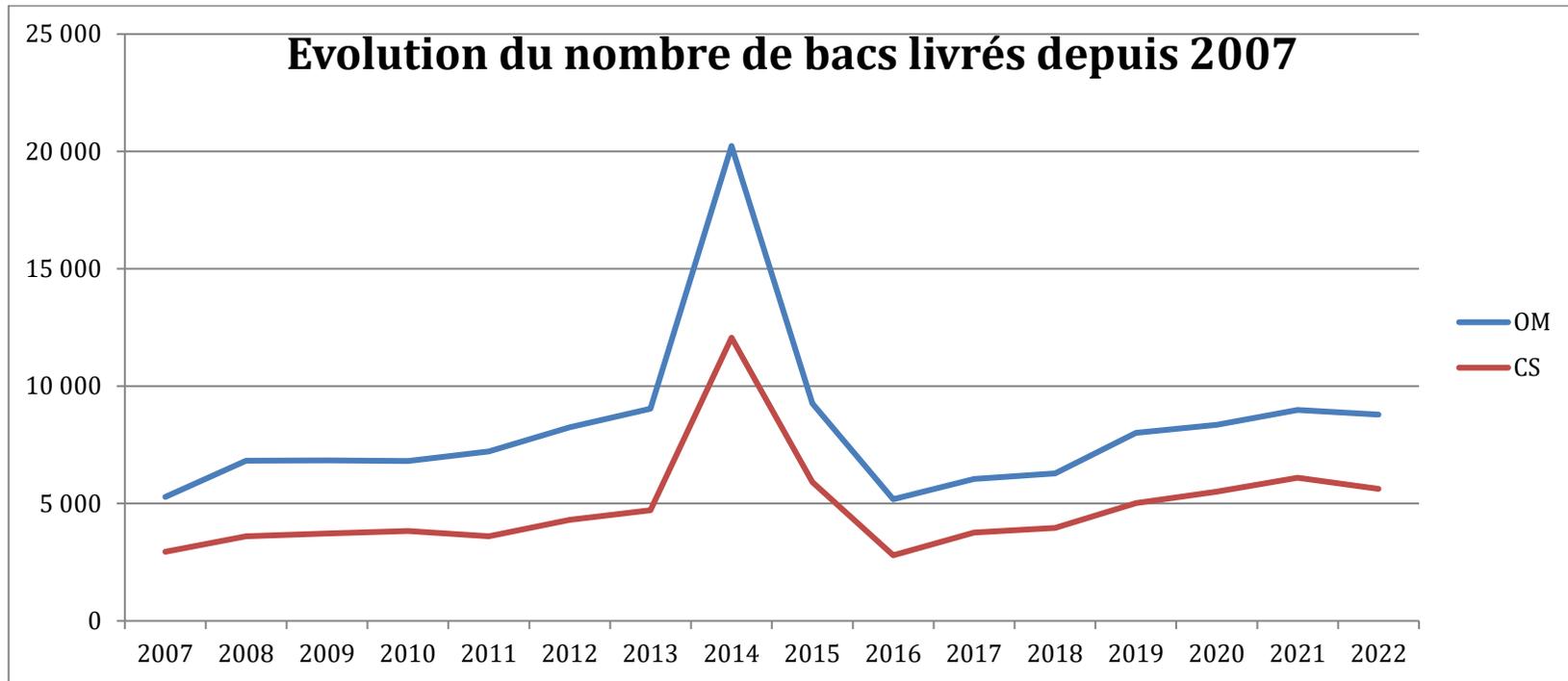
IV. ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS Les bacs roulants – fourniture et livraison

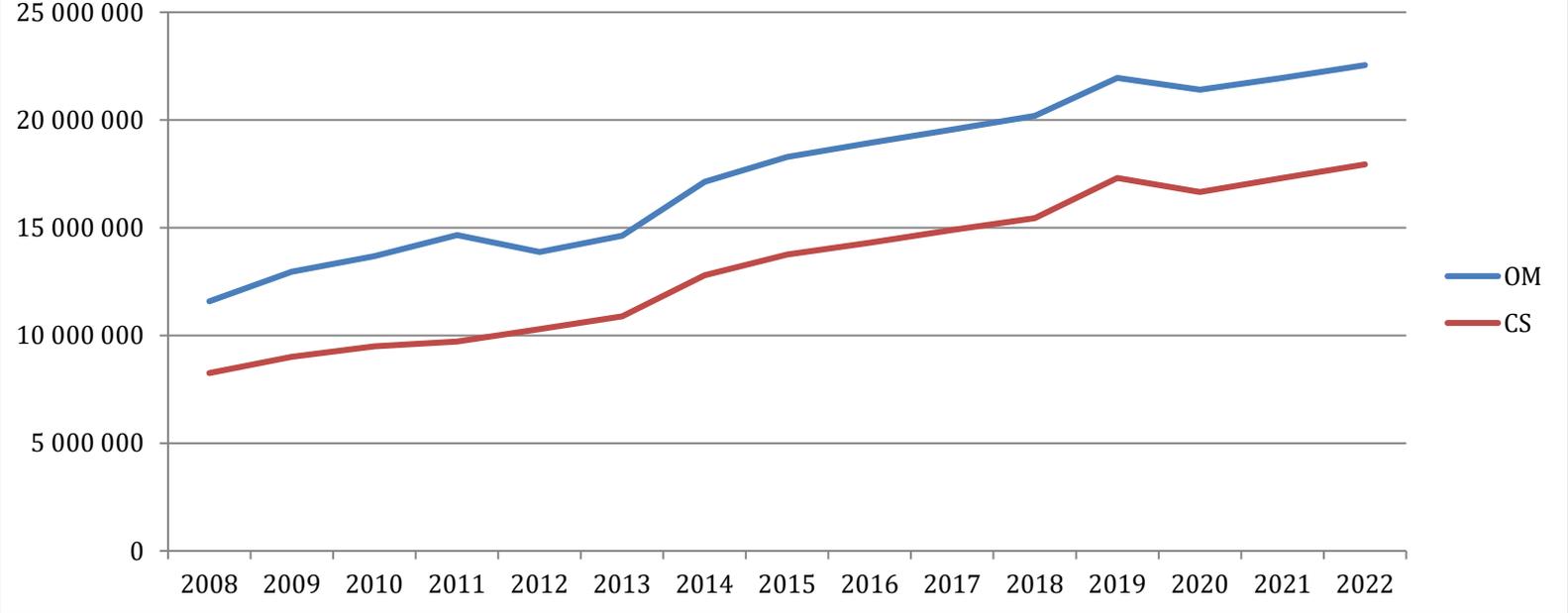
PARC AU 31/12/2022 (nbre de bac)					
	OM	C (OM professionnels)	CS	CJ (CS professionnels)	Total
Saint-Leu	18 697	1 579	17 927	471	38 674
Trois Bassins	4 292	264	3 907	81	8 544
Saint-Paul	51 014	6 118	47 984	1 780	106 896
Le Port	13 645	1 615	10 819	677	26 756
La Possession	13 763	1 238	12 695	518	28 214
Total TCO	101 411	10 814	93 332	3 527	209 084

TOTAL				
	Volumes 2021 (litres)	Volumes 2022 (litres)	Delta/2021	Litr/hab 2022
Saint-Leu	6 779 520	7 007 380	3,4%	202,61
Trois Bassins	1 425 640	1 482 640	4,0%	211,35
Saint-Paul	20 218 720	20 735 960	2,6%	200,91
Le Port	5 384 380	5 596 360	3,9%	169,70
La Possession	5 444 080	5 662 380	4,0%	171,67
Total TCO	39 252 340	40 484 720	3,1%	192,08

Les bacs roulants – fourniture et livraison - Evolution

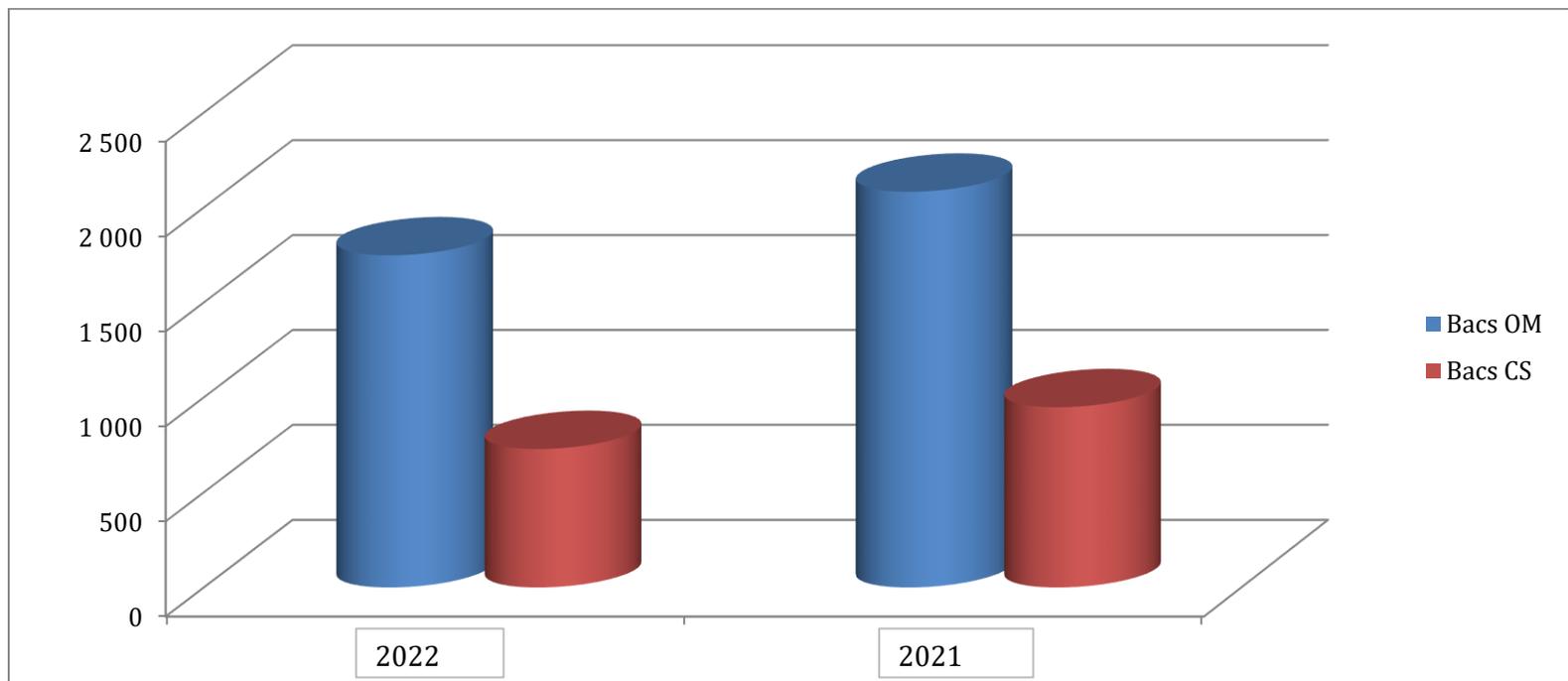


Evolution du volume depuis 2008



Les bacs roulants – maintenance

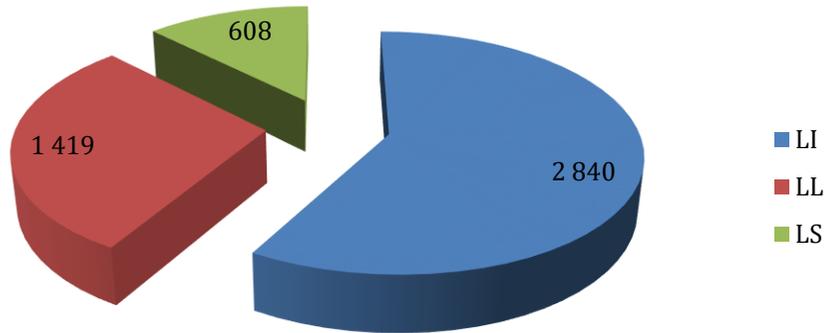
	MAINTENANCE									2022	2021	delta 2022/2021
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axe	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO			
Bacs OM	28	1 410	96	51	0	0	34	0	129	1 748	2 083	-16%
Bacs CS	17	621	34	20	0	0	19	11	6	728	948	-23%



Les bacs roulants – Interventions 2022

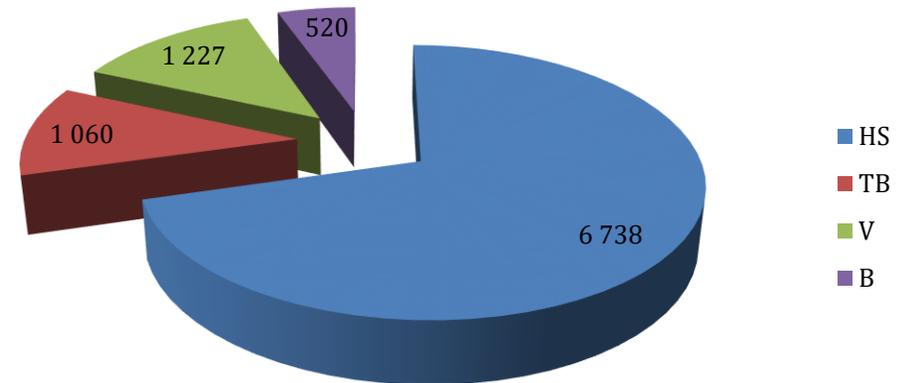
Nouvelles dotations - 2022

(1ère dotation LI, changement de litrage LL, dotation supplémentaire LS)

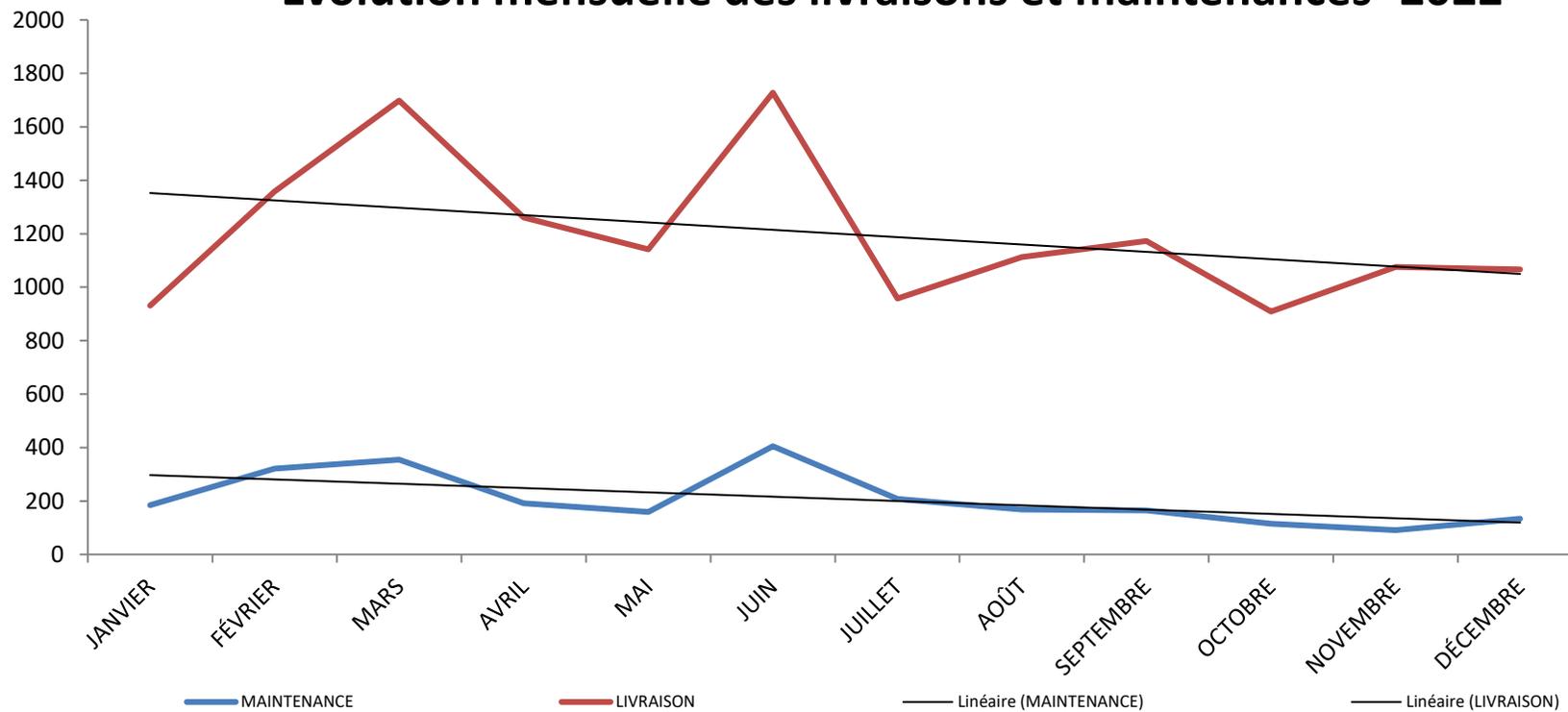


Dégradations des bacs - 2022

(hors-service HS, tombéenne TB, volé V, brûlé B)



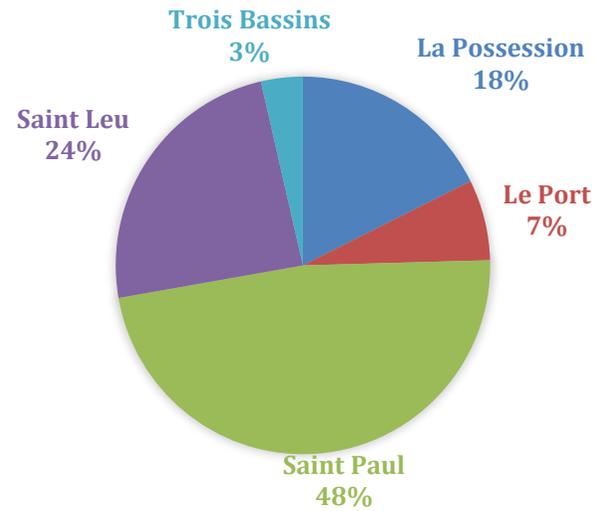
Evolution mensuelle des livraisons et maintenances -2022



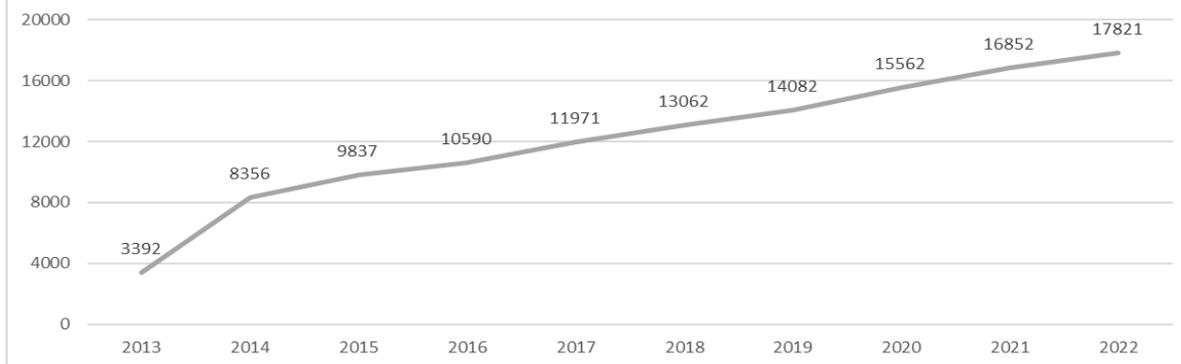
Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2022

2022 mois	La Possession		Le Port		Saint Paul		Saint Leu		Trois Bassins			Sous Total		Total
	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350 L	750 L		
janvier	7	5	2	0	32	6	7	2	2	1	50	14	64	
février	13	2	5	0	35	6	30	7	6	0	89	15	104	
mars	3	2	3	0	29	10	24	4	1	0	60	16	76	
avril	18	4	3	0	50	11	19	6	6	0	96	21	117	
mai	11	4	8	0	55	3	24	4	1	0	99	11	110	
juin	10	2	7	0	31	4	17	2	4	0	69	8	77	
juillet	7	1	2	0	39	1	8	3	2	1	58	6	64	
août	19	2	7	0	39	4	22	8	2	0	89	14	103	
septembre	19	3	19	0	27	8	13	7	2	1	80	19	99	
octobre	15	4	3	1	23	3	3	2	1	0	45	10	55	
novembre	5	6	2	0	15	2	6	0	1	0	29	8	37	
décembre	6	3	5	0	26	3	15	1	4	0	56	7	63	
total 2022	133	38	66	1	401	61	188	46	32	3	820	149	969	

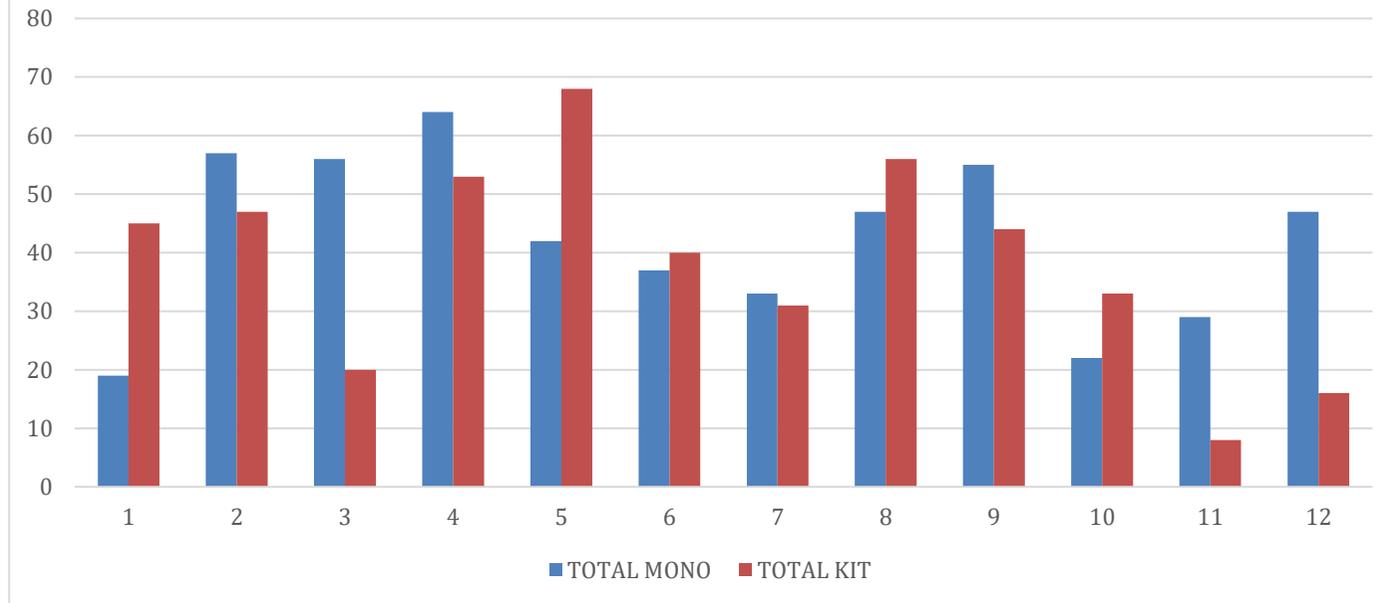
REPARTITION DES COMPOSTEURS LIVRES SUR LE TCO 2022



Evolution du nombre de composteurs distribués depuis 2013



EVOLUTION MENSUELLE DES DOTATIONS EN COMPOSTEURS 2022



ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE
Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires et C3 Hôtels Restaurants)

Mois	Tonnages 2022								Total TCO 2022	Tonnages 2022 Mafate
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 Restaurateurs	C2 Ecoles		
J	794,48	1084,78	671,42	1617,36	169,64	750,96	413,84	86,88	5 589	20,30
F	754,74	1005,52	661,94	1465,72	139,46	668,42	299,20	143,38	5 138	15,72
M	761,84	923,12	643,54	1561,98	149,62	726,82	385,64	124,82	5 277	16,70
A	633,32	812,86	630,18	1395,54	126,46	594,62	405,04	163,62	4 598	14,50
M	668,84	880,18	550,60	1355,66	133,00	647,48	393,10	112,66	4 742	
J	598,24	842,70	551,42	1315,82	118,66	584,08	334,60	126,28	4 472	44,48
J	591,22	773,72	610,74	1362,58	135,62	637,08	367,30	79,26	4 558	21,20
A	684,30	879,46	550,92	1453,88	137,00	672,84	400,22	115,14	4 779	17,58
S	631,88	846,54	605,12	1353,96	125,56	618,36	354,18	172,30	4 708	13,38
O	621,14	888,62	517,20	1327,70	129,24	613,20	422,92	94,66	4 615	18,54
N	681,62	817,48	562,80	1502,20	123,10	661,04	413,00	149,00	4 910	20,50
D	749,42	992,00	711,78	1601,18	155,16	705,30	435,56	116,18	5 467	19,20
TOTAL	8 171,04	10 746,98	7 267,66	17 313,58	1 642,52	7 880,20	4 624,60	1 484,18	58 852	222
Kg/hab	248	326	238		234	228	22	7	279	359

TOTAL 2022	8 171	10 747	7 268	17 314	1 643	7 880	4 625	1 484	58 852	222
TOTAL 2021	8 289,14	11 179,24	7 335,78	17 627,58	1 731,70	7 815,64	3 886	1 618	59 483	169
Delta 2022/2021	-1,42%	-3,87%	-0,93%	-1,78%	-5,15%	0,83%	19,00%	-8,26%	-1,06%	31,12%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, 210.96 T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2022						Total TCO 2022
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	100,28	63,88	105,20	263,00	20,40	118,92	671,68
F	94,60	59,00	88,28	222,62	18,64	106,76	589,90
M	97,00	82,62	125,36	287,38	17,32	113,04	722,72
A	89,82	59,10	81,18	223,34	18,60	126,36	598,40
M	77,14	53,72	88,82	207,50	14,86	103,54	545,58
J	119,96	54,06	85,00	227,96	23,82	103,88	614,68
J	79,80	55,06	81,18	204,88	15,80	103,62	540,34
A	84,78	81,54	115,02	259,82	16,08	99,88	657,12
S	79,16	55,16	79,98	211,20	15,06	113,12	553,68
O	77,98	51,14	79,14	196,12	14,12	104,44	522,94
N	120,92	54,66	94,06	221,46	23,64	112,24	626,98
D	96,94	60,86	89,98	258,72	18,92	118,70	644,12
TOTAL	1118	731	1113	2784	217	1325	7288
Kg/hab	34	22	38		31	38	35

TOTAL 2022	1118	731	1113	2784	217	1325	7288
TOTAL 2021	1150	695	1117	2874	224	1335	7395
Delta 2022/2021	-2,71%	5,17%	-0,31%	-3,15%	-2,86%	-0,82%	-1,44%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux ou en déchèteries, 233.24 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2022						Total TCO 2022
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	335,66	42,34	572,06	924,48	83,10	430,52	2388
F	600,78	93,92	733,40	826,82	104,06	421,82	2781
M	507,64	200,26	629,80	1149,52	79,44	511,46	3078
A	425,18	60,24	541,92	1082,82	62,60	500,26	2673
M	187,54	120,40	279,74	712,06	60,50	214,46	1575
J	190,74	87,92	277,44	770,06	66,04	325,64	1718
J	167,76	53,28	266,00	651,48	51,98	241,38	1432
A	165,12	49,80	251,12	642,78	46,46	252,44	1408
S	171,62	39,18	260,22	584,68	38,70	246,76	1341
O	188,18	42,80	257,58	653,24	41,94	234,04	1418
N	198,50	33,58	256,92	644,28	49,24	274,00	1457
D	267,70	27,86	379,68	859,40	72,58	333,94	1941
TOTAL	3406	852	4706	9502	757	3987	23209
Kg/hab	103	26	138		108	115	110

TOTAL 2022	3406	852	4706	9502	757	3987	23209
TOTAL 2021	2864	665	3507	10370	845	4191	22769
Delta 2022/2021	18,92%	28,10%	34,19%	-8,37%	-10,45%	-4,88%	1,93%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 428.99 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Les encombrants

Mois	Tonnages 2022						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO 2022
J	68,34	85,66	125,52	114,12	8,74	47,66	450,04
F	92,64	141,98	84,66	80,62	15,04	58,56	473,50
M	97,54	119,88	156,70	92,36	14,62	54,44	535,54
A	59,44	103,78	151,84	102,72	12,82	47,46	478,06
M	48,42	82,88	104,02	94,06	14,74	55,78	399,90
J	50,62	67,40	103,74	96,58	20,84	57,76	396,94
J	51,58	79,40	99,60	82,40	13,20	60,22	386,40
A	52,30	69,96	104,24	90,92	11,84	46,06	375,32
S	44,10	79,32	115,42	95,80	12,60	60,62	407,86
O	46,60	83,36	95,40	90,82	13,58	48,70	378,46
N	59,64	67,34	109,06	92,82	11,84	55,84	396,54
D	51,82	94,74	123,78	86,16	12,56	54,88	423,94
TOTAL	723,04	1 075,70	1 373,98	1 119,38	162,42	647,98	5 102,50
Kg/hab	22	33	24		23	19	24
							0
TOTAL 2022	723	1 076	1 374	1 119	162	648	5 103
TOTAL 2021	551	986	1 036	1 149	188	703	3 892
Delta 2022/2021	31,20%	9,09%	32,59%	-2,56%	-13,52%	-7,80%	31,10%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 766,11 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE
Les emballages en verre

Mois	2022						Total 2022
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	64,38	26,62	101,06	169,3	18,92	86,72	467,00
F	47,82	18,98	57,58	130,18	18,4	76,58	349,54
M	59,44	17,4	79,3	164,72	17,92	68,8	407,58
A	51,08	17,76	58,52	145,5	18,36	76,62	367,84
M	52	28,4	73,68	119,68	21,44	71,72	366,92
J	48,96	21,2	64,64	158,96	16,4	79,86	390,02
J	41,72	21,58	72,34	133,12	15,7	87,34	371,80
A	61,4	17	84,12	147,96	14,08	71,98	396,54
S	41,4	25,8	80,48	120,72	13,28	77,08	358,76
O	45,58	26,74	75,22	130,36	22,52	79,06	379,48
N	54,22	23,86	75,32	165,34	17,56	66,6	402,90
D	52,84	28,22	82,16	166,08	15,6	106,14	451,04
TOTAL	621	274	904	1752	210	949	4709
Tonnage / hab	19	8	26		30	27	22,34

TOTAL 2021	605	269	831	1716	177	878	4477
Delta 2022/2021	2,54%	1,82%	8,82%		18,73%	8,00%	5,20%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate-Forme de broyage Cambaie Plate – forme de broyage de St-Leu	GTC/ILEVA Suez/ILEVA Suez/ILEVA
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA SEMRRE/ILEVA
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA/ILEVA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	SUEZ - Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA/ILEVA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

(En tonnes)

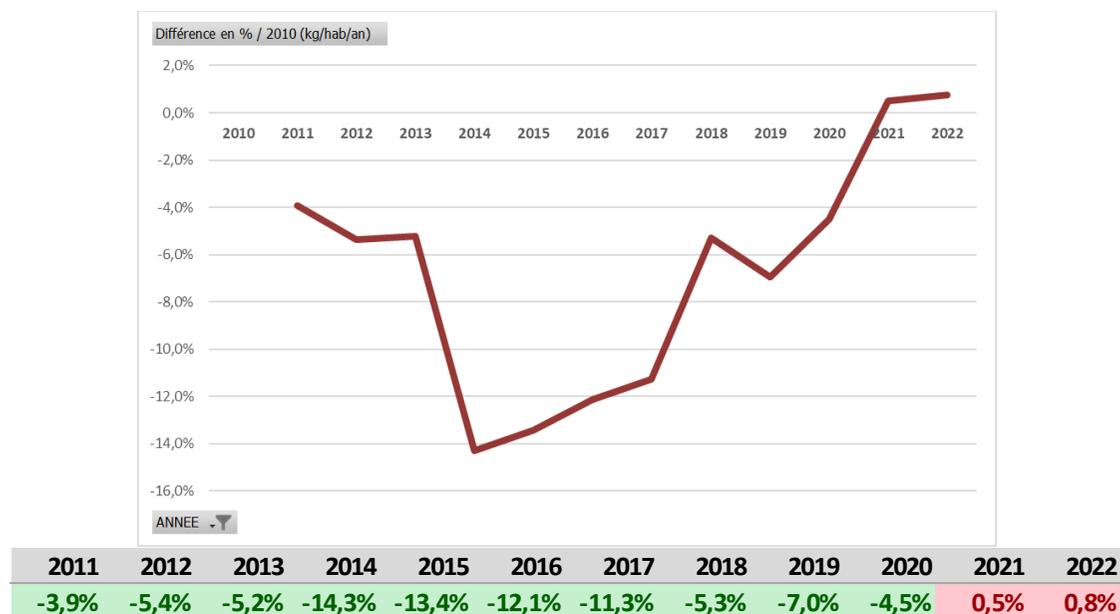
Apports Mensuels des Déchets non Dangereux tous sites confondus (hors textiles,196.25T et hors mobilier 164.68T)

	CARTONS	DEBLAIS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	Total général
JANVIER	90,360T	438,960T	932,160T	186,760T	62,840T	432,940T	2 144,020T
FEVRIER	81,260T	383,230T	874,340T	159,680T	72,100T	505,000T	2 075,610T
MARS	96,060T	608,220T	1 115,780T	213,840T	105,780T	562,000T	2 701,680T
AVRIL	94,217T	556,560T	1 009,464T	190,940T	97,980T	489,280T	2 438,441T
MAI	99,100T	573,260T	947,640T	204,460T	110,460T	405,800T	2 340,720T
JUIN	93,020T	571,900T	971,090T	204,580T	95,520T	364,940T	2 301,050T
JUILLET	90,560T	539,120T	991,320T	205,600T	96,940T	354,543T	2 278,083T
AOUT	116,400T	636,740T	986,510T	239,080T	98,840T	351,940T	2 429,510T
SEPTEMBRE	100,160T	774,560T	898,280T	215,940T	94,000T	359,188T	2 442,128T
OCTOBRE	101,340T	631,240T	908,960T	214,380T	109,950T	358,360T	2 324,230T
NOVEMBRE	99,880T	539,800T	888,460T	204,560T	105,040T	415,740T	2 253,480T
DECEMBRE	115,830T	502,460T	1 037,658T	216,417T	90,120T	412,700T	2 375,185T
Total général	1 178,187T	6 756,050T	11 561,662T	2 456,237T	1 139,570T	5 012,431T	28 104,137T

Apports Annuels des Déchets non Dangereux par site pour 2022

	CARTONS	GRAVATS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	MOBILIER	TEXTILES	TOTAL
CAPUCINES	30,970T	277,420T	699,760T	204,897T		288,100T	24,600T	13,467	1 539,214T
CAROSSE	113,420T	549,880T	742,620T	140,100T		417,420T		13,039	1 976,479T
CHALOUPÉ	19,540T	63,620T	265,184T			68,240T		11,464	428,048T
ERMITAGE	91,060T	602,500T	562,340T	94,740T	122,740T	233,680T		5,802	1 712,862T
ÉTANG	233,157T	975,230T	1 633,658T	347,340T	284,210T	730,310T		15,216	4 219,121T
GUILLAUME	48,160T	236,880T	515,520T	188,600T		335,560T		19,492	1 344,212T
MARINE	115,700T	844,240T	1 239,220T	286,520T	166,640T	493,200T		11,245	3 156,765T
PLATEAU CAILLOU	100,480T	577,640T	1 063,080T	258,260T		551,080T	41,580T	47,859	2 639,979T
POINTE DES CHATEAUX	75,260T	500,820T	948,760T	178,520T	163,400T	297,810T	38,740T	9,136	2 212,446T
SAINT LAURENT	102,420T	767,200T	1 189,050T	285,740T	109,540T	549,598T	59,760T	23,608	3 086,916T
THENOR	78,900T	585,060T	1 337,620T	227,520T	293,040T	471,600T		17,418	3 011,158T
ZA	169,120T	775,560T	1 197,990T	244,000T		541,793T		5,004	2 933,467T
DOS D'ANE			100,660T			10,440T		3,503	114,603T
DECHETTERIE EPHEMERE LE PLATEAU ST LEU			14,900T			4,460T			19,360T
DECHETTERIE EPHEMERE BELLEMÈNE			15,920T			4,520T			20,440T
DECHETTERIE EPHEMERE LA PLAINE SAINT PAUL			18,860T			7,240T			26,100T
DECHETTERIE EPHEMERE POSSESSION			9,100T			3,320T			12,420T
DECHETTERIE EPHEMERE VUE BELLE			7,420T			4,060T			11,48
TOTAL des 18 déchèteries	1 178,187T	756,050T	11 561,662T	456,237T	139,570T	5 012,431T	164,680T	196,253T	28 465,070T

ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN)



Le graphique suivant permet de constater une diminution de la production de déchets en kg/hab/an entre 2010 et 2014. Depuis 2015, la production de déchets par habitants n'a cessé d'augmenter. Elle dépasse le seuil de 2010 depuis l'année 2021.

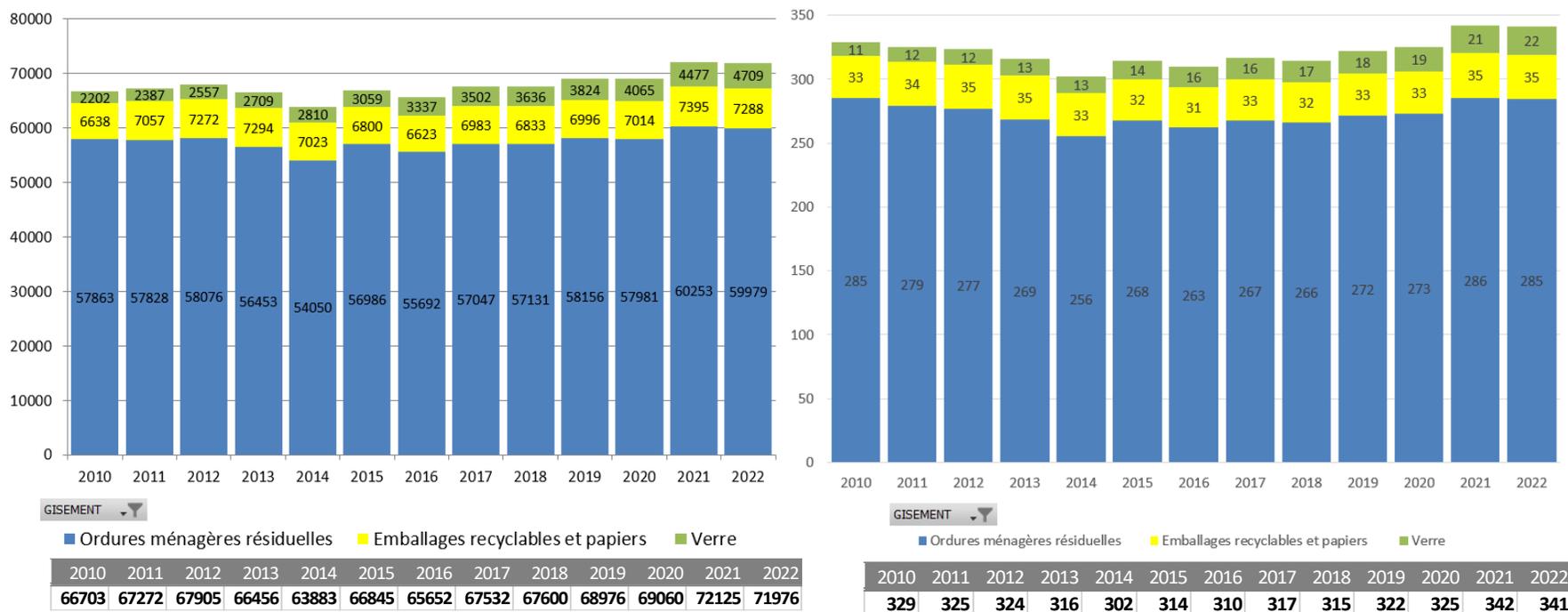
ANNEXE 6 : DIFFERENCE DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR FLUX PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN)

Différence en tonnage par rapport à l'année 2010					Différence en kg/hab/an par rapport à l'année 2010				
	2010	2015	2021	2022		2010	2015	2021	2022
Ordures ménagères résiduelles		-877	2389	2115	Ordures ménagères résiduelles		-17	0	-1
Déchets végétaux		-13049	-10733	-9143	Déchets végétaux		-70	-58	-51
Encombrants		-4628	1083	541	Encombrants		-26	1	-1
Emballages recyclables et papiers		162	757	650	Emballages recyclables et papiers		-1	2	2
Gravats		2531	4599	4480	Verre		4	10	11
Verre		857	2275	2507	Ferrailles		4	8	7
Ferrailles		928	1786	1501	D3E		5	7	6
D3E		1024	1431	1242	Carton		1	3	3
Plâtre		605	1128	1140	Plâtre		3	5	5
Carton		293	640	656					
Total général		-12154	5355	5690	Total général		-98	-20	-18

Ces tableaux mettent en évidence que :

- Depuis 2010, le seul flux de déchets qui a diminué de façon significative est le flux des déchets végétaux.
- En tonnage absolu, l'ensemble des autres flux ont augmenté et la quantité globale de déchets est quasi identique à celle de 2010.
- En kg/hab/an, les données sont légèrement nuancées puisque la quantité produite par habitant a légèrement diminué par rapport à 2010 : une diminution de 2,8%.

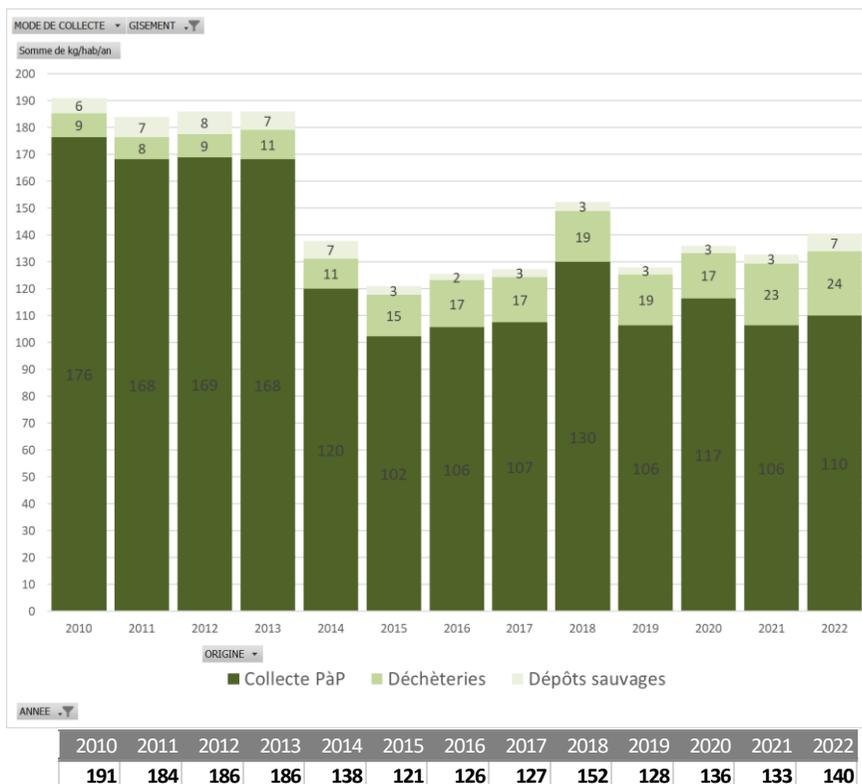
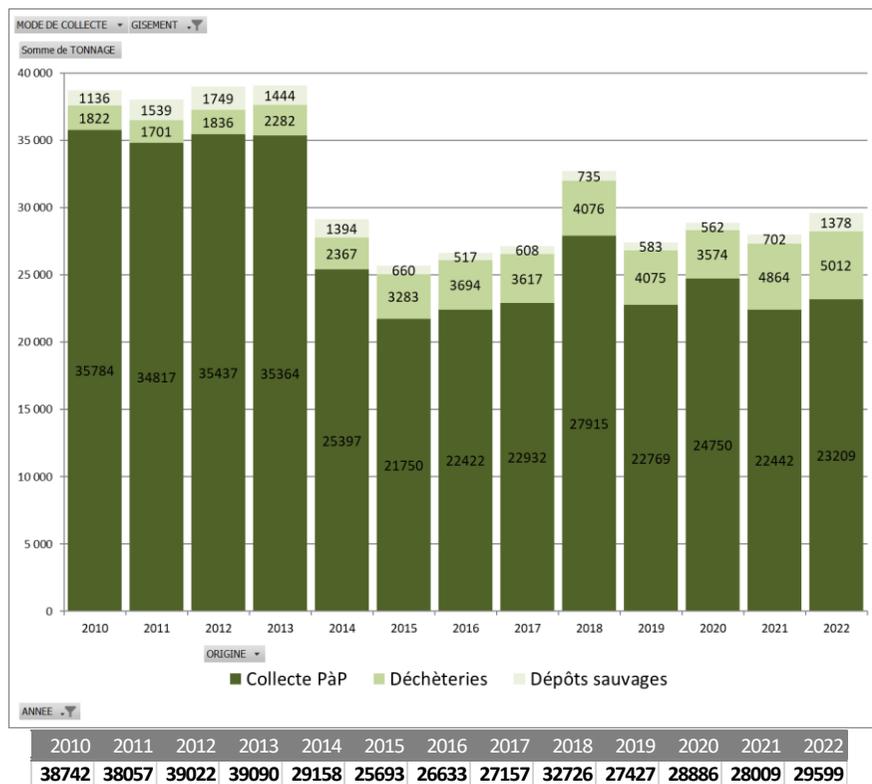
ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMR + EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS + VERRE) DEPUIS 2010



L'observation de la production des ordures ménagères et assimilées depuis 2010 permet de dresser le constat que :

- La production de déchets a diminué entre 2010 et 2014 (liée en partie à la crise économique de 2008) mais que depuis 2015, elle est en constante augmentation.
- Les niveaux de production en kg/hab/an sont supérieurs à ceux de 2010 depuis 2021.

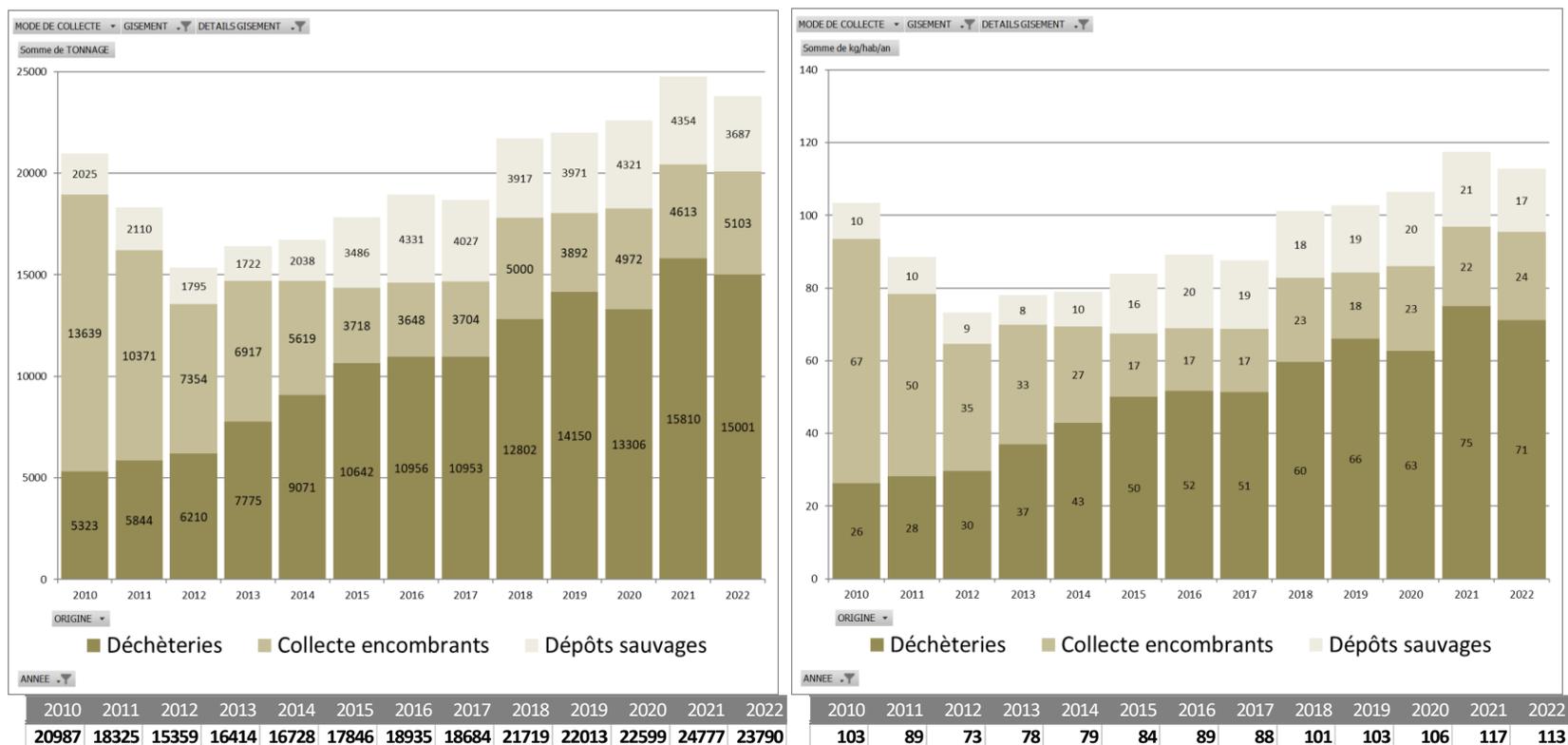
ANNEXE 8 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN



Les graphiques ci-dessus mettent en évidence que :

- La production de déchets végétaux a connu une brusque diminution lors des réductions de fréquence de collecte en 2014 (les déchets « séchant » et s'allégeant sur place).
- Leur quantité est relativement stable depuis 2014 (hors épisode cyclonique particulièrement violent comme en 2018).
- La part des déchets végétaux collectés en déchèterie a beaucoup augmenté mais reste minoritaire par rapport aux déchets collectés en porte à porte (collecte classique ou dépôts sauvages).

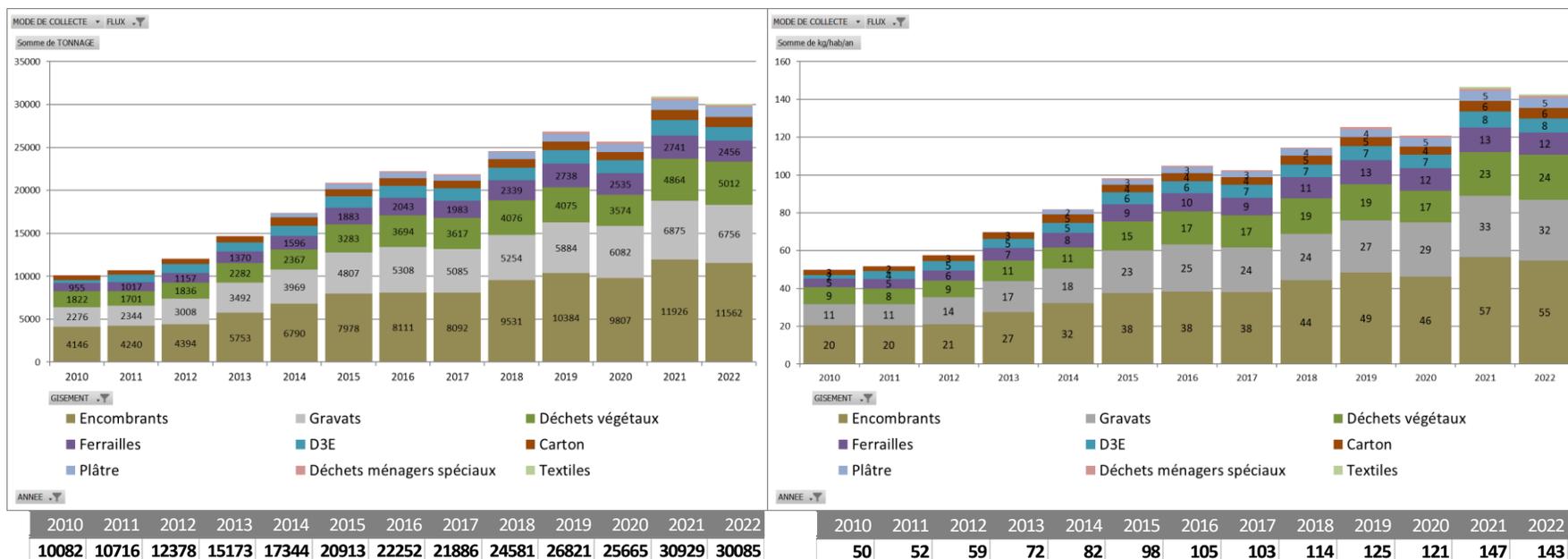
ANNEXE 9 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN



Sur ces graphiques, il est possible de constater que:

- Après une forte diminution des déchets encombrants entre 2010 et 2012 (liée en grande partie à la crise économique de 2008), une augmentation constante du gisement s'observe.
- La production de déchets encombrants en kg/hab/an a dépassé le gisement de 2010 depuis 2020.

Evolution de la production de déchets apportés en déchèterie depuis 2010 (kg/hab/an)



Les graphiques précédents permettent de constater une augmentation régulière des tonnages déposés en déchèterie pour l'ensemble des flux. Cette tendance permet d'affirmer que l'apport volontaire en déchèterie est ancré dans les habitudes d'une partie de la population. Il est à noter également qu'une part non négligeable de professionnels et services d'organismes publics déposent leurs déchets en déchèterie.